

LE PETIT CROZOIS

N° 13 Février 2022

BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL DE LA COMMUNE DE CROZE



Mairie de CROZE
18, la Grattade
23500 CROZE



05.55.66.93.52



mairie-croze23@orange.fr



<http://www.croze-en-creuse.fr>



I.P.N.S.





Sommaire général

[Le mot du maire](#)

[Présentation de la commune](#)

[Gestion de la commune](#)

- [Conseil municipal](#)
- [Commissions](#)
- [Personnel communal](#)
- [Contacts](#)
- [Budget](#)
- [Détails du budget](#)
- [Subventions](#)

[Travaux et projets](#)

- [Travaux annuels des agents](#)
- [Aménagement des ateliers](#)
- [Site de l'ancienne CCBE](#)
- [Travaux au cimetière](#)
- [Le pont des Outeix](#)
- [Nettoyage de la mairie](#)
- [Borne à incendie](#)
- [Rénovation de l'ancienne poste](#)
- [Installation de la manufacture PINTON](#)
- [Visites et groupes de travail](#)

[Informations municipales](#)

- [Achat de matériel](#)
- [Amendes de police](#)
- [Les grands Bois](#)
- [État des chemins](#)
- [L'agriculture](#)
- [Le SIAEP](#)
- [Installation de la fibre optique](#)
- [Notre commune dans la presse](#)
- [Hébergement dans la commune](#)
- [Site Internet et page Facebook](#)

[Manifestations, évènements, vie sociale](#)

- [Noël 21](#)
- [Commémorations](#)
- [L'ACCA](#)
- [Le comité des fêtes](#)
- [État civil](#)
- [Solidarité](#)

Communauté de communes Creuse Grand sud

- [Présentation](#)
- [Bureau](#)
- [Conseil communautaire](#)
- [Représentants de la commune](#)
- [Compétences](#)
- [Projet de territoire](#)
- [Piscine intercommunale](#)
- [Médiathèque](#)
- [Déchets et collectes](#)
- [Ramassage des encombrants](#)

Le parc Naturel Régional

- [Présentation](#)
- [Descriptif et compétences](#)
- [Instances décisionnelles](#)
- [Axes de travail](#)
- [Actions](#)
- [Actualités](#)
- [Commande récupérateurs d'eau](#)
- [Bon ou mauvais éclairage](#)

Le département

- [Présentation et conseil départemental](#)
- [Plan Particulier pour la Creuse](#)
- [Le Pic et la Gioune](#)

Informations pratiques

- [Location salle des fêtes](#)
- [Défibrillateur](#)
- [Numéros d'urgence](#)
- [Consultations au CH d'Aubusson](#)
- [Pompiers de Felletin](#)
- [Agardom](#)
- [Maladie de Lyme](#)
- [Elections 2022](#)
- [Démarches administratives](#)
- [Carte grise](#)
- [Journée défense et citoyenneté](#)
- [Flyer gendarmerie seniors](#)
- [Compostage](#)



Mes chers concitoyens,

Au nom du conseil municipal de notre belle commune de Croze, je souhaite vous adresser mes meilleurs vœux.

L'année 2021 s'est achevée et elle n'a pas été celle du retour à la normale espéré. Vos engagements ici et ailleurs sont signes de volonté de construire une société respectueuse des êtres humains, une société qui partage le progrès et les richesses, une société qui redonne le temps de vivre et la dignité à tous, une société qui considère notre environnement et réinvente les solidarités.

Je vous invite à vous inscrire dans cette humanité et à ne pas succomber aux sirènes du populisme, de l'égoïsme et du chacun pour soi. Cette société où chacun a sa place et doit avoir sa place, elle commence aussi à Croze. Grâce à vous toutes et tous, grâce à vos efforts collectifs, nous arriverons à faire beaucoup pour notre commune.

Vous êtes tous les acteurs de notre commune. Aussi, je veux tout d'abord souhaiter la bienvenue aux nouveaux crozois qui habitent notre belle commune depuis quelques mois et je les remercie d'avoir fait le choix de s'y installer. Je les invite s'ils le souhaitent à se rapprocher de nos associations communales.

Je tiens à saluer l'équipe municipale que j'ai le plaisir d'animer ainsi que le personnel communal : Sandrine, notre secrétaire de mairie qui fait un travail remarquable, Gérard employé de commune sans qui Croze ne connaîtrait pas un bel essor grâce à son travail, et Pascal qui l'accompagne dans les diverses tâches.

L'année 2022 sera très importante pour la commune. En effet, nous avons quantité de projets. Nous sommes arrivés à entrer en contact avec de belles entreprises qui souhaitent venir s'installer ici. Cela montre bien que le travail est toujours récompensé.

Je remercie à l'avance tous ceux qui prendront le temps de lire ce bulletin municipal. Il est l'œuvre d'une équipe restreinte, la commission « communication » qui passe énormément de temps pour le réaliser. Il est certainement perfectible mais il faut comprendre qu'il représente le travail d'une équipe de bénévoles qui se met au service de tous pour apporter l'information communale et intercommunale indispensable pour garder du lien. Je remercie ici également cette équipe.

J'en profite pour vous inviter à aller sur le site Internet de la commune, afin d'y trouver des informations sur la commune et l'intercommunalité.

Je veux également remercier tous ceux qui s'impliquent dans la vie de nos associations et qui contribuent ainsi à faire vivre notre communauté. Ils ont su maintenir une activité restreinte malgré les circonstances sanitaires qui ont été très contraignantes. C'est tout à leur honneur. Vous habitants de Croze, essayez de ne pas être que des consommateurs, impliquez-vous dans nos associations, à votre mesure, afin de faire perdurer l'esprit associatif qui nous est cher et qui nous est indispensable.

Le changement climatique doit être aussi une de nos principales préoccupations, au-delà de nos besoins indispensables, pour permettre aux générations futures, à nos enfants, de vivre correctement dans un monde bouleversé par les conséquences de nos émissions de gaz à effet de serre. Les communes et la Communauté de communes Creuse Grand Sud sont des locomotives sur ce sujet et j'en profite pour vous rappeler que nous sommes tous concernés, à notre échelle, à celle de tout le pays et plus encore. Notre gouvernement semble en prendre la mesure petit à petit mais les freins sont encore trop importants pour qu'on soit suffisamment efficace.

Je veux quand même souligner que la Préfète et les Sous-Préfets de la Creuse, la région et le département nous soutiennent fortement dans nos actions. Ce sont des partenaires indispensables pour nos communes rurales et je les remercie de l'intérêt qu'ils nous portent. La vie doit nous animer et autant que possible, nous devons continuer à nous projeter dans le futur.

Vous trouverez de belles nouvelles dans ce bulletin qui est porteur d'espoir. Gardons cet espoir même si les évènements nous prouvent que rien n'est encore fini, concernant la situation sanitaire, continuons à nous protéger et protéger les autres. Il y aura bien une période où nous pourrons de nouveau vivre une vie sociale plus riche et plus agréable. Nous pourrons alors encore mieux apprécier la vie, le temps qui s'écoule.

Une pensée aussi pour cette maudite guerre qui se déroule tout près de chez nous.

Je ne saurais terminer ce mot du maire sans renouveler toutes mes pensées pour les personnes qui nous ont quittés en 2021, pour celles qui souffrent, qui sont malades ou se retrouvent seules. À celles-là, je souhaite la guérison et à tous une année 2022 plus douce et plus clémentine.

Le maire, Didier TERNAT

« La paix universelle est actuellement une question de grande importance mais l'unité de conscience est essentielle afin que la base de cette question puisse devenir sûre, ferme son établissement et puissant son édifice. » ABDU' BAHA

« Établir la paix durablement est le travail de l'éducation, la politique ne peut qu'éviter la guerre. » MARIA MONTESSORI

« Combattre pour la paix, il paraît que c'est la bonne guerre. » ROLAND BACRI



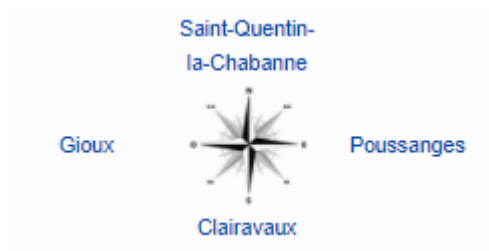
PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

NOTRE COMMUNE



Situé dans la région Nouvelle Aquitaine, plus précisément dans le Limousin, et dans l'arrondissement d'Aubusson, **Croze** (**Cròsa** en occitan) est un petit village français du département de la **Creuse** (23). Son code postal est 23500. Ses habitants sont appelés les Crozoises et les Crozois.

Entouré par les communes de **Gioux**, **Poussanges** et **Clairavaux**, le village de **Croze** se trouve à 5 kilomètres au Sud-Est de **Saint-Quentin-la-Chabanne** et à 8 km au sud de **Felletin**, la plus grande ville à proximité.



S'étendant sur 22,16 km², la commune de Croze est incluse dans le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, créé en 2004 et qui comporte 124 communes. Elle est une commune de moyenne montagne, arrosée par la Creuse (dont la source se situe non loin sur le plateau de Millevaches) et par son affluent la Gioune. Au nord-ouest, un autre affluent de la Creuse, le Gourbillon, borde le territoire communal sur environ 300 mètres. La commune est desservie par les routes départementales 19, 35, 982 et 982a.

L'altitude minimale, 518 mètres, se trouve localisée à l'extrême nord, là où la Creuse quitte la commune et entre sur celle de Saint-Quentin-la-Chabanne. L'altitude maximale avec 841 mètres est située au sud-ouest, au puy de Chaufour, en limite de la commune de Gioux.

Croze est rattachée à la communauté de communes **Creuse Grand Sud** depuis le 1^{er} janvier 2014.



Le blason de la commune :

Parti ondé : au 1^{er} d'azur à deux chiens arrêtés d'argent, l'un au-dessus de l'autre, au 2^e d'or au cor de chasse de gueules et à la crosse du même brochante. *Bas-relief sculpté par Patrick PAROT, tailleur de pierre de formation.*

Didier TERNAT, maire



Pascal DANIEL

1^{er} adjoint

Joëlle CHAGOT

2^{ème} adjointe

Caroline CRUICKSHANK

3^{ème} adjointe



Les Conseillers Municipaux, par ordre alphabétique :

Nathalie CHAMBON

Claire CHAUVAT

Michel CREPIAT

Pierre FLESSATI

Éric FOLLEZOU

Natacha MOUTY

Alexandre TREMPON

Commission des Travaux :

CRUICKSHANK Caroline, DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre, TERNAT Didier, TREMPON Alexandre.

Commission des Finances :

CHAGOT Joëlle, CRUICKSHANK Caroline, DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre, TERNAT Didier.

Commission d'Appel d'offres :

DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre, TERNAT Didier, TREMPON Alexandre (titulaires). CHAGOT Joëlle, CHAUVAT Claire, MOUTY Natacha (suppléantes).

Commission des élections :

CHASTAGNOL Paulette (non élu), CRUICKSHANK Caroline, DEGAINÉ Pascal (non élu) (titulaires). MOUTY Natacha (suppléante).

Commission des Fêtes, Cérémonies et vie associative :

CHAMBON Nathalie, CREPIAT Michel, MOUTY Natacha.

Commission environnement et forêts :

DANIEL Pascal, TERNAT Didier, TREMPON Alexandre.

Commission embellissement des villages :

CREPIAT Michel, DANIEL Pascal, MOUTY Natacha (titulaires). CHAGOT Joëlle (suppléante).

Délégué Chargé des questions défense :

TREMPON Alexandre

Site Internet de la commune :

CHAUVAT Claire, LANGLOIS Sandrine (secrétaire de mairie).

Commission Communication:

CHAGOT Joëlle, CHAMBON Nathalie, CHAUVAT Claire, FLESSATI Pierre, MOUTY Natacha.

Commission ressources humaines :

DANIEL Pascal, TERNAT Didier, TREMPON Alexandre.

Commission des affaires cadastrales, foncières et domaniales :

DANIEL Pascal.

Syndicat d'électrification (SDEC) :

DANIEL Pascal, TERNAT Didier (titulaires). CHAUVAT Claire, FLESSATI Pierre (suppléants).

Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la haute vallée de la Creuse, communes de Clairavaux, Croze et Felletin) (SIAEP) :

TERNAT Didier, TREMPON Alexandre (titulaires). CHAGOT Joëlle (suppléante).

Syndicat Informatique (SDIC 23) :

CHAUVAT Claire (titulaire). FLESSATI Pierre (suppléant).

PNR Millevaches :

TERNAT Didier (titulaire). DANIEL Pascal (suppléant).

Commission CNAS :

TERNAT Didier - LANGLOIS Sandrine (secrétaire de mairie)

L'équipe des agents municipaux de Croze se compose de trois personnes :

Madame LANGLOIS Sandrine : *Secrétaire de mairie*

- 20 heures par semaine
- Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Habilitation AIDANTS CONNECT

Monsieur GAULE Pascal : *Adjoint technique territorial titulaire*

- 7 heures par semaine

Monsieur JABOUILLE Gérard : *Adjoint technique territorial titulaire*

- 20 heures par semaine puis 35 heures par semaine depuis le 1^{er} mars 2021
- Formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail)
- Formation taille et soins des arbustes et arbres d'ornements



La mairie est ouverte au public le **mardi** et le **jeudi**, de **9 heures à 12 heures** et de **14 heures à 16 heures**, le **vendredi** de **9 heures à 12 heures**.

Vous pouvez contacter le secrétariat aux numéros suivants :

Contacts Mairie :

Tel : 05 55 66 93 52

Adresse mail : mairie-croze23@orange.fr

Vous pouvez également contacter le maire et les adjoints aux numéros suivants :

Numéros maire et adjoints :

Maire : 06 78 00 67 09

Premier adjoint : 06 09 75 31 82

Deuxième adjointe : 06 70 00 34 85

Troisième adjointe : 06 76 83 31 39

Le site internet de la commune et la page Facebook se trouvent aux adresses suivantes :

Sites internet :

<http://www.croze-en-creuse.fr>



<https://www.facebook.com/mairiedecroze>



MEMBRES	11
PRÉSENTS	7
REPRÉSENTÉS	1
VOTANTS	8
POUR	8
CONTRE	0

Le VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 18 mars 2021.

Etaient présents : Mmes. CHAGOT Joëlle, CRUICKSHANK Caroline et MOUTY Natacha ; MM. CREPIAT Michel, DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre et FOLLEZOU Éric.

Etaient excusés : Mmes CHAMBON Nathalie, CHAUVAT Claire (procuration TERNAT Didier) et M. TREMPON Alexandre.

M. FLESSATI Pierre a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021-02 en date du 26 mars 2021 portant sur approbation du Compte Administratif 2020 du Budget principal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DANIEL PASCAL, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2020 dressé par M. TERNAT Didier, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend acte de la présentation des comptes administratifs qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.19 (002)	+67 712.90
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	119 558.95
RECETTES	206 440.52
RESULTAT DE CLOTURE 2020	+86 881.57
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.20 (002)	+154 594.47
INVESTISSEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.19	-107 165.12
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	106 408.91
RECETTES	168 069.05
RESULTAT DE CLOTURE 2020	61 660.14
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.20 (001)	-45 504.98

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2020

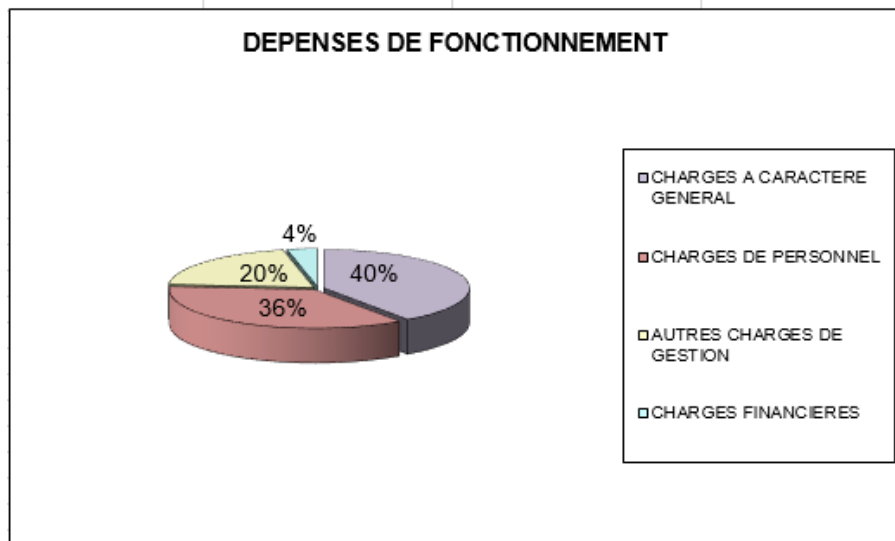
*Fait et délibéré en Mairie,
Pour copie conforme*

L'Adjoint au Maire
Pascal DANIEL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

11 CHARGES A CARACTERE GENERAL 60 831,53 €	12 CHARGES DE PERSONNEL 54 443,82 €	65 AUTRES CHARGES DE GESTION 30 736,46 €	66 CHARGES FINANCIERES 5 116,95 €
---	--	---	--

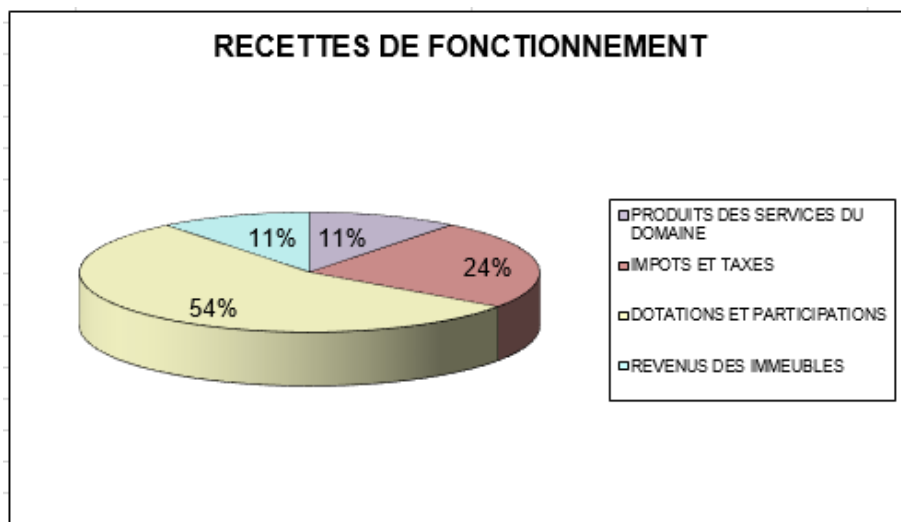
REALISATIONS 2021



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE 19 661,21 €	73 IMPOTS ET TAXES 44 996,67 €	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 101 445,94 €	75 REVENUS DES IMMEUBLES 19 862,64 €
--	---	--	---

REALISATIONS 2021



MEMBRES	11
PRÉSENTS	8
REPRÉSENTÉS	1
VOTANTS	9
POUR	9
CONTRE	0

Le VINGT-SIX MARS DEUX MILLE VINGT ET UN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 18 mars 2021.

Etaient présents : Mmes. CHAGOT Joëlle, CRUICKSHANK Caroline et MOUTY Natacha ; MM. CREPIAT Michel, DANIEL Pascal, FLESSATI Pierre, FOLLEZOU Éric et TERNAT Didier.

Etaient excusés : Mmes CHAMBON Nathalie, CHAUVAT Claire (procuration TERNAT Didier) et M. TREMPON Alexandre.

M. FLESSATI Pierre a été désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021-05 en date du 26 mars 2021 portant sur diverses demandes de subventions.

Le Maire soumet au conseil municipal les diverses demandes de subventions.

Le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents DECIDE d'accorder une subvention aux organismes comme suit :

ORGANISMES	SUBVENTION SOLLICITEE	Subventions 2021
ADOT 23 / DON D'ORGANES	Subvention	50
AFM - TELETHON	Subvention	50
PAYS SAGE	Subvention	50
LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE CREUSE	Subvention	50
AFSEP / scléroses en plaques	Subvention	50
RADIO VASSIVIERE	Subvention	20
TRISOMIE 21 CREUSE	Subvention	50
TELEMILLEVACHES	Subvention	50
COMICE AGRICOLE FELLETIN	Cotisation	104.50
LES RESTOS DU COEUR	Subvention	50
FELLETIN PATRIMOINE ENVIRONNEMENT	Subvention	50
POMPIERS HUMANITAIRES DU GSCF	Subvention	50
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE	Subvention	20
TOTAL		644.50 €

Fait et délibéré en Mairie.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Didier TERNAT

Tout au long de l'année, les employés municipaux assurent de nombreuses tâches pour le bon fonctionnement de notre commune. En effet Pascal Gaule et Gérard Jabouille réalisent différentes activités comme :

- Des travaux d'entretien de la voirie, des routes et des pistes :



Enrobé à froid



Saignées



Tout venant

- Des travaux d'embellissement de la commune :



Taillage de haies et arbustes



Fauchage et broyage



Semis de prairie fleurie



Fleurissement

- **Différents travaux de**

- Salage et déneigement durant la période hivernale.
- Décorations de Noël.
- Pose de panneaux et mise en place du bureau de vote pour les diverses élections.
- Entretien des matériels, logements et bâtiments communaux.
- Élagage.
- Travaux de petite maçonnerie
- Travaux en régie.

- **À cela, s'ajoutent**

Des interventions dans l'urgence, comme déblayage d'un arbre tombé, fuite d'eau ou de gaz dans un bâtiment, etc.

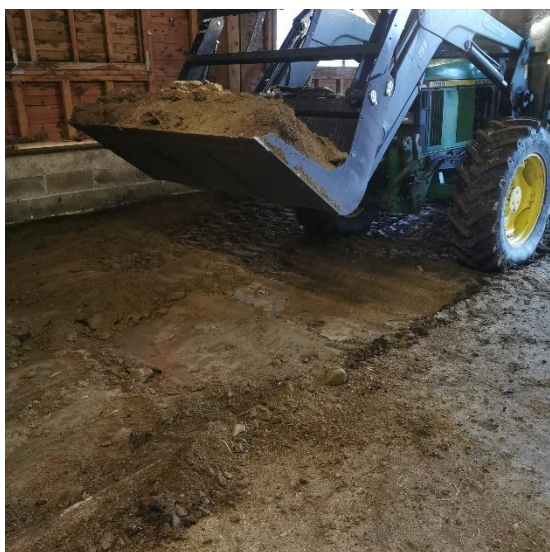
Nos deux agents travaillent pour la bonne marche de notre commune et tout au long de l'année, dans différentes activités. Ils essayent de faire de leur mieux en participant à l'amélioration continue.

Cette année encore ils se sont impliqués dans les différents thèmes et nous comptons sur eux pour l'année à venir.



L'entreprise MAURICOUT, société du Vert Plateau située à Gioux, effectue comme chaque année des travaux d'entretien des bords de routes et fossés : l'entreprise réalise trois passages dans l'année, les deux premiers avec coupe de tous les bords de routes, le troisième avec en plus un nettoyage vertical avec une épareuse. En 2021, la facture pour les trois passages s'est élevée à 11 484 € TTC.





En 2020, comme expliqué dans le précédent bulletin, la municipalité a fait l'acquisition du site complet de l'ancienne CCBE, bâtiments et terrains environnants. L'atelier municipal a été installé dans un des bâtiments. Les travaux d'aménagement se sont poursuivis en 2021.

Une dalle de 45m² a été coulée dans le bâtiment, préparation faite par les deux agents municipaux et coulage de la dalle avec l'aide des conseillers ainsi que de M. Broudisout, que nous remercions pour ses précieux conseils et son aide le jour J.



Un établi a été construit par les employés municipaux (avec du bois récupéré dans la maison Clidière à la Grattade).



Nettoyage des abords



Les deux tunnels ont été débarrassés et redressés. Des bâches ont été remises sur chacun d'eux.



L'un des tunnels a été complètement nettoyé, avec l'aide du comité des fêtes qui souhaitait l'utiliser pour une de ses manifestations. La fosse qui servait jadis de bain à moutons a été vidée puis fermée.



Le second site de l'ancienne coopérative a été également l'objet de quelques changements. La commune a vendu les deux tunnels restants, qui se trouvaient derrière le magasin et la bergerie. Un travail de nettoyage et de déblaiement a été réalisé en régie ainsi qu'un broyage tout autour du site.



L'ancienne bergerie et le magasin ont aussi subi quelques transformations. Le bâtiment qui abritait la bergerie a été entièrement curé. Le démontage des barrières d'allotement et du parc à moutons a été réalisé. Puis le lot a été vendu par la municipalité.



Le magasin et son entrepôt ont été vidés et nettoyés.



Le bâtiment administratif a lui aussi été débarrassé et nettoyé.



Un changement de compteurs a été réalisé par une entreprise mandatée par Enedis, en dissociant les différents bâtiments.



Des achats de terrains ont été réalisés en 2021. Il s'agit de petites parcelles autour du site et le long de la route 982, pour une surface totale de 1,58 hectare et une somme totale de 2 666 € TTC.



Comme le veut la municipalité, ces deux bâtiments ont pour vocation à être loués à des entreprises permettant le développement de la commune.

Certains porteurs de projet se sont manifestés. L'année 2022 va permettre de faire aboutir certains projets. Dans tous les cas la municipalité s'engage à faire des travaux dans le bâtiment.

Aménagement du hangar pour accueillir une entreprise :

- Dalle béton sur toute la surface du hangar
- Création de sanitaires et de vestiaires pour le futur personnel
- Désamiantage et pose bacacier sur le toit
- Sur les extérieurs, pose d'un bardage bacacier avec des fenêtres ouvrantes
- Électricité complète pour permettre la bonne marche des différentes machines utilisées par l'entreprise.



Le cimetière est un endroit que chacun aime voir propre, entretenu et propice au recueillement. C'est pourquoi cette année encore de nouveaux travaux ont été réalisés.



Un miroir de signalisation a été posé afin de garantir la sécurité lors de la sortie du cimetière.

Les travaux du columbarium se sont poursuivis en régie. Un deuxième mur a été construit selon les mêmes techniques que pour le premier : en gabions (encore avec les pierres récupérées à l'ancien moulin des Magnadas).

D'anciennes bordures de rail ont été récupérées à l'ancienne gare de Croze pour être transformées en marches.

Il reste donc à terminer la fabrication de rambardes de sécurité et l'aménagement tout autour du monument funéraire.





Une coupe d'arbres dangereux a été réalisée derrière le cimetière avec l'accord du propriétaire. Ce travail s'est fait en collaboration entre les agents communaux et l'entreprise Arboline.



Par ailleurs, la municipalité souhaite donner une nouvelle image du cimetière pour le bien environnemental. Tous les gravillons des allées ont été ramassés pour laisser place à un futur engazonnement.



VUE AERIENNE DU PONT DES OUTEIX



Le pont des Outeix permet le franchissement de la rivière la Creuse, première catégorie piscicole. Il se situe entre le Mas-Laurent et les Magnadas.

Une fragilisation de ce pont a été constatée depuis quelques temps.

La municipalité a donc sollicité la police de l'eau pour constater les dommages. Il en ressort une dégradation du mur en aile amont rive droite de ce pont.

Une rupture franche a été constatée, due à une forte érosion du talus de soutènement, ainsi qu'une dégradation des joints en partie basse des piédroits et de murs en ailes. En parallèle un affouillement du pied du mur en aile amont rive gauche a été observé.





L'entreprise Transport et Travaux Publics Marchois est alors venue effectuer un travail d'urgence de consolidation du pont en créant un enrochement en pied de talus bordant le mur en aile amont côté droit afin de procéder à un confortement temporaire.

Ce procédé permet de sécuriser le pont en attendant une réfection complète de l'ouvrage.

La facture s'est élevée à 3 084 € TTC.



La municipalité a alors sollicité des entreprises afin qu'elles réalisent des devis pour la réhabilitation de cet ouvrage d'art.

Pour préserver le pont et les habitats aquatiques, un travail de reconstruction de la berge et de restauration de la dynamique d'écoulement est alors nécessaire. Il y aura ensuite une couche de terre végétale sur laquelle seront plantés des arbustes afin que la berge ne soit plus rongée par l'eau.

De plus, la partie désolidarisée du pont va être solidarifiée et tous les joints de maçonnerie sur le bas du pont refaits.

Une demande de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été déposée pour la réfection complète du pont. La commune tient à traiter en priorité ce dossier.

Les travaux de réfection de la berge vont être réalisés et suivis par le service GEMAPI de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud. Une partie des travaux est subventionnée à 50 % par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

La municipalité a redonné à la mairie un petit coup de jeune : le nettoyage du mur, des escaliers et du sol a été réalisé à l'aide du nettoyeur à haute pression. Des gravillons gris ont été déposés tout le long du mur et d'autres de couleur rose au bas des deux escaliers.



Avant



Après



Avant



Après



Avant



Après



La borne à incendie du village de la Villeraud présentait des signes inquiétants d'obsolescence. Des fuites importantes avaient été constatées.

Il a fallu procéder au changement de cette borne, travail réalisé par VEOLIA, pour un coût de 2 733 € TTC.



village de la Villeraud





Ce bâtiment historique de la commune va être entièrement rénové pour accueillir un logement d'environ 120 m² au sol avec trois chambres. Les travaux devraient débuter courant 2022.



Il s'agit pour la municipalité de poursuivre la démarche de rénovation de bâtiments communaux afin de permettre l'installation de nouvelles familles.



Après le passage de l'architecte et les devis prévisionnels des artisans, le montant total des travaux s'élève à 150 736 € HT. Des aides ont été demandées, qui s'élèveront à 83 468 € (DETR, Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux) et 45 220 € (DSIL, Dotation de Soutien à l'Investissement Local). Les sommes précédemment énoncées s'entendent en Hors Taxes.



La très renommée manufacture PINTON, qui œuvre dans le domaine de la tapisserie depuis la fin du 18^{ème} siècle dispose d'un bâtiment au 9, rue Prévillé à Felletin. Cette construction, siège social de l'entreprise regroupe bureaux, ateliers, espace d'exposition et de vente.

M. Lucas PINTON, à la tête de l'entreprise familiale depuis 2002 souhaite agrandir celle-ci dont la renommée est aujourd'hui internationale. Afin de permettre la construction des bâtiments nécessaires à l'agrandissement de la manufacture avec la création d'une trentaine d'emplois, M. PINTON s'est porté acquéreur d'un terrain de 8 184 m² en bordure de la RD 982, route qui relie Felletin à Ussel. Les travaux débuteront en cours d'année 2022 pour s'achever en 2023.



La commune de CROZE

a le projet de réhabiliter
un bâtiment communal en

Maison d'Assistants Maternelles (MAM)

VOUS ÊTES

Assistante maternelle
À la recherche d'un emploi
En reconversion professionnelle

VOUS SOUHAITEZ

Devenir assistante maternelle
Vous regrouper en MAM
Participer à la mise en œuvre du projet



RENSEIGNEMENTS:

MAIRIE DE CROZE
18, la Grattade 23500 CROZE
05.55.66.93.52
mairie-croze23@orange.fr



Création d'une Maison d'Assistants Maternelles

Une MAM (Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s) est un lieu de vie où 2 à 4 assistantes maternelles se regroupent. Le but est de créer un espace socialisant, sécurisant et bienveillant, adapté à 100% aux enfants. Les assistantes maternelles ont un agrément spécifique pour exercer leur activité en MAM, délivré par le conseil départemental duquel elles dépendent. Nous y retrouvons des enfants de 10 semaines à 3 ans (et des enfants jusqu'à 6 ans sur des temps périscolaires). Les assistantes maternelles peuvent y accueillir jusqu'à 4 enfants chacune, en fonction de leur agrément.

La commune a le projet de réhabiliter un bâtiment communal afin d'y accueillir une MAM. Les personnes intéressées peuvent d'ores et déjà prendre les renseignements nécessaires en mairie et participeront à la mise en œuvre du projet le moment venu.

Le mercredi 15 décembre, Monsieur Gilles PELLEGRIN, Sous-Préfet et Madame Alice MALLICK, Sous-Préfète en charge de la relance et du Plan Particulier pour la Creuse ont répondu à l'invitation de la municipalité.

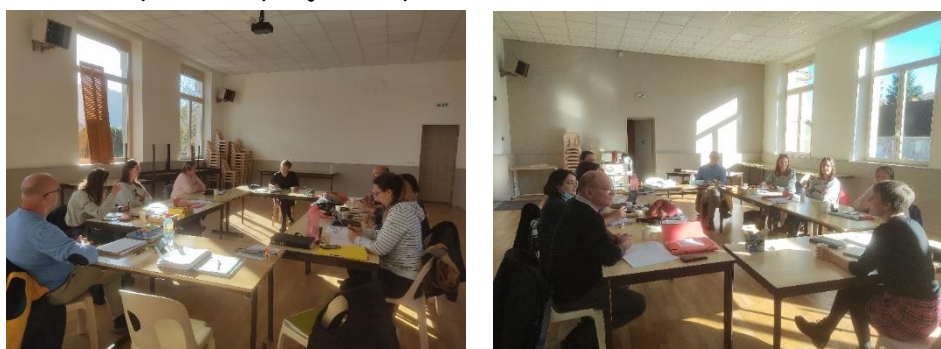
Ils sont venus rencontrer Monsieur TERNAT, maire, une grande partie de son conseil municipal et les employés communaux, en présence de Monsieur LÉGER, conseiller départemental de Felletin, de Madame BERTIN, présidente de la Communauté de communes, de Madame LE NUZ, chargée de mission accueil/attractivité à la Communauté de communes, de Madame COIBION, représentant l'entreprise PINTON ainsi que d'éventuels porteurs de projets.

L'objectif de cette visite était la présentation de différents projets en cours : une nouvelle unité de production de l'entreprise PINTON sur l'esplanade proche de l'ancienne gare, la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles, l'installation en projet d'activités économiques sur le site de l'ancienne CCBE.



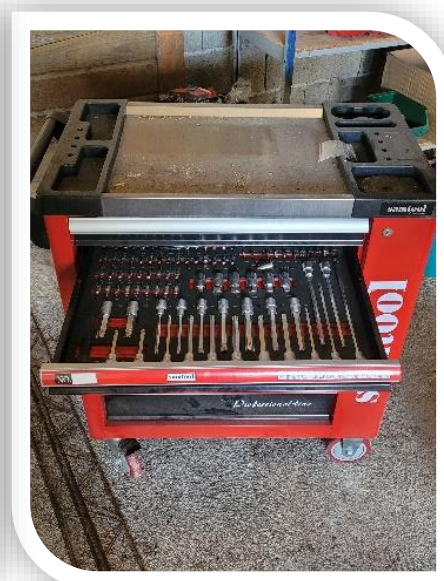
Dans le cadre des projets en cours dans la commune, la municipalité a convié à une journée de travail les partenaires institutionnels de la commune, le 9 novembre 2021. Le maire entouré de quelques élus a reçu des représentants de la Communauté de communes Creuse Grand Sud, du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin, de Pays Sud Creusois (regroupant 69 communes et 25 731 habitants au 1er janvier 2020, le Pays Sud Creusois mobilise depuis plusieurs années l'ensemble des forces vives de son territoire (élus, associations, socioprofessionnels, particuliers) pour mettre en œuvre une ambitieuse politique de développement : soutien de l'économie et des services, accueil de nouvelles populations et activités, valorisation du patrimoine, structuration touristique...etc.). M. FERINGAN, conseiller financier pour les collectivités, est venu apporter son expertise en ce qui concerne la gestion financière des projets.

Ce fut une occasion pour les élus de mieux s'approprier les démarches et possibilités qui existent dans le cadre de la mise en place de projets importants.



Du matériel a été acheté cette année. Il s'agit d'un nettoyeur à haute pression, outil nécessaire pour entretenir au mieux la commune. Il a notamment été utilisé pour nettoyer le tunnel ainsi que la mairie. Pour l'année 2022, cet outil va également être bien utilisé, comme au cimetière pour les marches et les murs.

Une servante équipée de ses outils a également été acquise. Les employés communaux vont pouvoir travailler dans de bonnes conditions.



L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des **amendes de police** relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT). Cette année la somme perçue est de 418€, somme qui sera par la suite réutilisée pour l'achat de panneaux signalétiques pour notre commune.





Petit clin d'œil sur les Grands Bois et ce qu'il s'y passe.

La forêt des Grands Bois qui couvre 134 hectares constitue un important patrimoine forestier pour la commune de Croze.

Parlons tout d'abord de la **silviculture**. C'est un ensemble de méthodes et de pratiques par lesquelles on agit sur le développement, la gestion et la mise en valeur d'une forêt pour en obtenir un bénéfice économique et des services profitables à la société.

Suite à ce qui a été réalisé l'an dernier sur les cloisonnements dans les parcelles 4. et 4.A, nous voyons bien que le travail a payé.

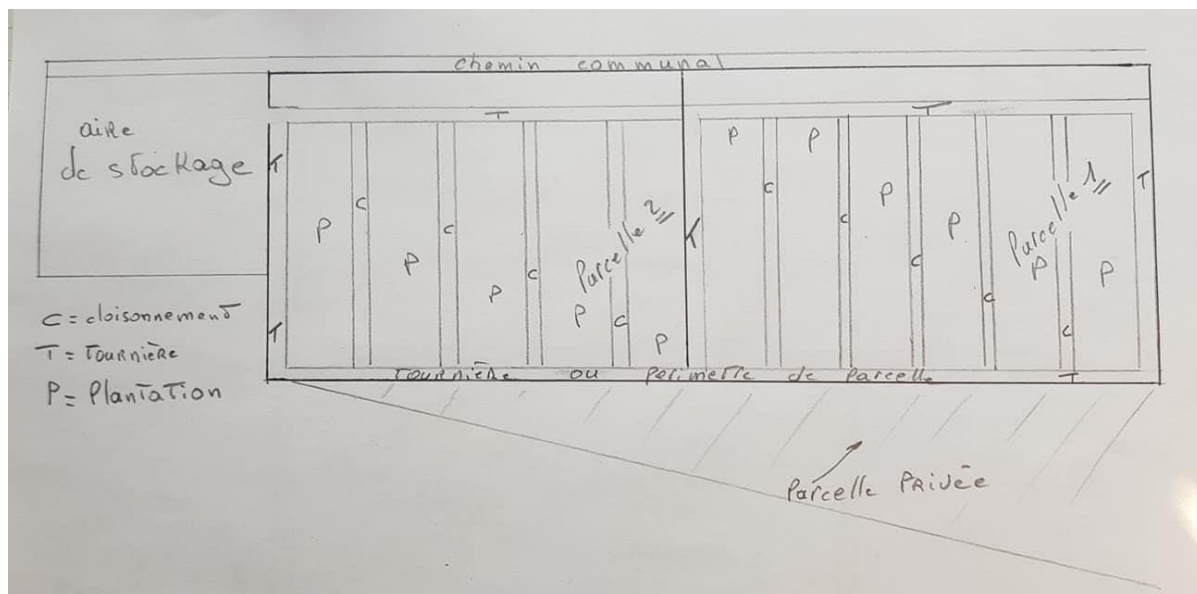


Les cloisonnements sont faits et les petits pectinés ont bien poussé.



On voit ici une véritable explosion de plants naturels dont la croissance va être multipliée par 4.

Pour un peu plus d'explications sur la gestion des Grands Bois, on peut se reporter au **schéma explicatif** suivant.



Le but de cette gestion est de **permettre aux engins forestiers de faire leur travail sans détériorer les chemins communaux, les plantations et les limites de parcelles.**

Pour se rendre à une aire de stockage, les engins doivent passer soit **par les cloisonnements**, soit par la **tournière** (périmètre de la parcelle).

Par le passé, les engins n'avaient pas de plan de travail structuré et allaient dans tous les sens. De ce fait, ils écrasaient les plans que l'on ne reverrait plus jamais (le sol étant littéralement écrasé). Nous avons encore beaucoup de traces d'engins en forêt et c'est inacceptable.

Ce schéma est valable aussi bien dans les Grands Bois que dans les forêts privées. Pour en finir à ce sujet, nous profitons de la vente des bois coupés dans les cloisonnements et les tournières, sans pour cela exploiter les plantations.

Il reste encore beaucoup de travail dans la forêt des Grands Bois.

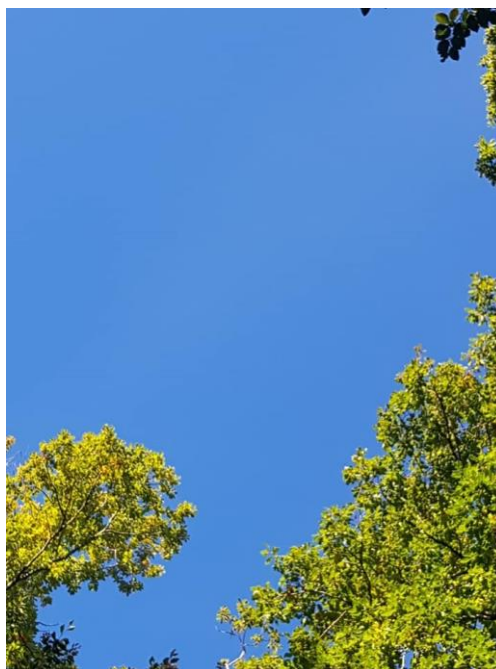
La parcelle 3 doit être cloisonnée.

Le marquage a déjà été réalisé par l'Office National des Forêts.

On voit de petits plants au sol à faire grandir, car pour le moment, ils étouffent.



Il faut de l'espace à tous ces petits plants comme sur la photo ci-contre.



Une fois ce travail réalisé, nous aurons le choix, comme on le voit bien sur cette photo, de laisser pousser chênes, douglas, et/ou hêtres, en pensant à l'avenir de nos enfants.



Pour l'année 2021, les ventes de bois se sont élevées à 16 516 euros.

Pascal DANIEL, premier adjoint.



Monsieur le maire rappelle l'obligation de laisser les chemins ouverts, libres d'accès aux randonneurs et promeneurs.

On trouve régulièrement sur le territoire de la commune des chemins obstrués par des tas de cailloux. Ils sont parfois fermés avec de la ficelle plastique, fil de clôture nylon ou du gros fil de clôture type Gallagher.

Cet état de fait pose aussi problème pour le passage de l'épareuse.

Il est impératif de respecter tout le monde et d'être citoyen. Le vivre ensemble se trouve aussi dans ce type de comportement.

Rappel de la loi :

Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune (article L161-1 du code rural).

L'affectation à usage du public est présumée, notamment par l'utilisation du chemin rural comme voie de passage ou par des actes réitérés de surveillance ou de voirie de l'autorité municipale. La destination du chemin peut être définie notamment par l'inscription sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Donc, par hypothèse, leur accès est libre.

N'étant pas classés comme voies communales, les chemins n'ont pas à être entretenus par les communes. L'article D161-11 du code rural impose au maire de faire enlever les obstacles sur ces mêmes chemins, aux frais de l'auteur de l'infraction.

Lorsqu'un obstacle s'oppose à la circulation sur un chemin rural, le maire y remédie d'urgence. Les mesures provisoires de conservation du chemin exigées par les circonstances sont prises, sur simple sommation administrative, aux frais et risques de l'auteur de l'infraction et sans préjudice des poursuites qui peuvent être exercées contre lui.

Située dans la haute vallée de la Creuse, en plein axe nord/sud, en fond de vallée de la rivière la Creuse, à une altitude de 650 mètres en moyenne, la commune doit composer avec un climat relativement humide et froid. L'agriculture est très dépendante de ce climat.

Cette commune s'étend sur **2216 hectares environ dont seulement 400 hectares en SAU (Surface Agricole Utile)**. Près de 82 % de la surface communale sont occupés par bois et forêts.

Il est donc quasiment impossible d'agrandir les propriétés agricoles, sauf en défrichant des parcelles boisées (sous réserve d'acceptation de dossier dans le cadre d'une demande de défrichement).

L'importance de cette couverture forestière a des conséquences : **la faune sauvage** (sangliers, cervidés, blaireaux, renards, martres, etc.) y est très importante et elle occasionne d'énormes dégâts : prairies et récoltes saccagées, clôtures dévastées. La dégradation des prairies et récoltes est indemnisée de façon insignifiante par rapport au coût réel, par la FDC 23 (Fédération des Chasseurs de la Creuse).

Malgré une bonne gestion de l'ACCA de Croze, nous agriculteurs sur la commune, estimons que cette population demeure non maîtrisée car on constate encore une surpopulation après la fermeture de la chasse.



Actuellement, trois exploitations seulement ont leur siège sur la commune.

La production principale est **l'élevage de broutards limousins et de vaches de réforme** (vaches jugées inaptes pour la production de veaux et/ou de lait, du fait de leur âge ou d'autres critères).

La production de broutards alourdis est très importante. Il s'agit de veaux sevrés en novembre, nourris avec maïs, céréales, tourteau, source importante de protéines (c'est un aggloméré de matières sèches issues de la trituration des graines de colza, tournesol ou soja).

On leur donne également du CMV (complément minéral vitaminé), les minéraux et vitamines jouant un rôle essentiel sur la santé des vaches (production, reproduction, vêlage, immunité).

Les broutards sont vendus environ quatre mois plus tard, déparasités et vaccinés contre la grippe.





Le **GAEC** (groupement agricole d'exploitation en commun) **FOLLEZOU** est implanté sur le haut de la commune, au village du Cousseix.

Ce GAEC exploite 250 hectares, répartis sur les communes de Croze et de Clairavaux.

Sa production principale est le broutard alourdi.

L'exploitation fonctionne en autosuffisance ou autonomie alimentaire, c'est-à-dire que l'alimentation des bêtes est produite sur l'exploitation.



Les achats extérieurs se limitent à : CMV (comme expliqué page précédente), complémentaire azoté, pierres à lécher et paille (la moitié seulement de la paille nécessaire est produite sur l'exploitation).

Le troupeau se compose de 140 mères limousines et d'environ 132 veaux chaque année (environ 5% de pertes, dues à des maladies, animaux mort-nés, malformations).



La commercialisation est très locale. Elle se fait au marché au cadran à Ussel, au centre d'engraissement de Saint-Martial-le-Vieux ou avec les négociants en bétail du département. Tous les animaux, broutards et vaches de réforme sont commercialisés.

L'agriculture en général est en grande souffrance. Les fortes hausses récentes des matières premières (engrais, aliments et toutes les autres matières premières) rendent le métier de plus en plus difficile. L'augmentation de l'essence et du GNR agricole (Gazole Non Routier) a de toute évidence un fort impact économique.

Les aides compensatoires de l'Europe, toujours en diminution, n'arrivent plus à couvrir les charges qui elles, sont en forte hausse.

Les risques sont énormes : ne plus avoir de revenus pour les exploitants agricoles, créer la disparition d'exploitations agricoles dans les années à venir, rendre impossible l'installation des jeunes.

Si rien n'est fait par les pouvoirs publics, c'est la mort rapide de l'agriculture.

À SAVOIR : dans les dix dernières années, ce sont 30 % des exploitations agricoles qui ont disparu. Dans les cinq années qui viennent, 30 % des exploitations disparaîtront, par le manque d'installation, de renouvellement.

En raison de toutes ces difficultés, les revenus des exploitants agricoles restent en-dessous du SMIC, malgré un temps de travail colossal d'environ 70 heures par semaine.

Éric FOLLEZOU, conseiller municipal



INFORMATIONS GENERALES

SIAEP : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

SIAEP DE LA HAUTE VALLEE DE LA CREUSE : Clairavaux, Croze, Felletin

PRESIDENTE : NICOUX Renée (Maire de Felletin)

NOMBRE D'ABONNES : environ 1300

Délégués de la commune de CLAIRAVAUX : BOYER Laurence et FOLLEZOU Jean-Luc (titulaires), VILLETELLE Romain (suppléant).

Délégués de la commune de CROZE : TERNAT Didier et TREMPON Alexandre (titulaires), CHAGOT Joëlle (suppléante).

Délégués de la commune de FELLETIN : CAGNON Olivier, ESTERELLAS Philippe, LEFAURE Philippe et VANONI Dominique (titulaires), FOURNET Marie-Hélène et CARNET Gaëlle (suppléantes).

KILOMETRES DE CANALISATIONS : environ 130

NOMBRE DE CAPTAGES : 10

NOMBRE DE RESERVOIRS : 9

MISSIONS ASSUREES EN REGIE (suivi des sources, réparation des fuites, entretien des captages, relevé des compteurs...)

EAU NON TRAITEE





Haute Vallée
de la Creuse

Clairavaux, Croze, Felletin

TARIFS

**PRIX ABONNEMENT ANNUEL HORS
TAXE : 79.63€.**

PRIX DE L'EAU AU M3 HT : 1.45€.

QUELQUES ASTUCES POUR ÉCONOMISER L'EAU

Éviter les fuites et les réparer

Préférer une douche plutôt qu'un bain

Utiliser un pommeau de douche
économique

Vider moins d'eau dans les toilettes

Éviter de laisser l'eau couler
inutilement

Utiliser de l'eau de pluie pour
l'arrosage et le nettoyage

Choisir des appareils économes

Préférer les stations de lavage
automobile

COORDONNEES

PAR COURRIER :
Mairie de FELLETIN,
12, place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN

PAR TELEPHONE :
05 55 66 96 64

PAR COURRIEL :
siaep@felletin.fr

N° D'URGENCE : 05 55 66 51 11
(répondeur indiquant le numéro à
contacter).



**ÉCONO
MISONS
L'EAU**



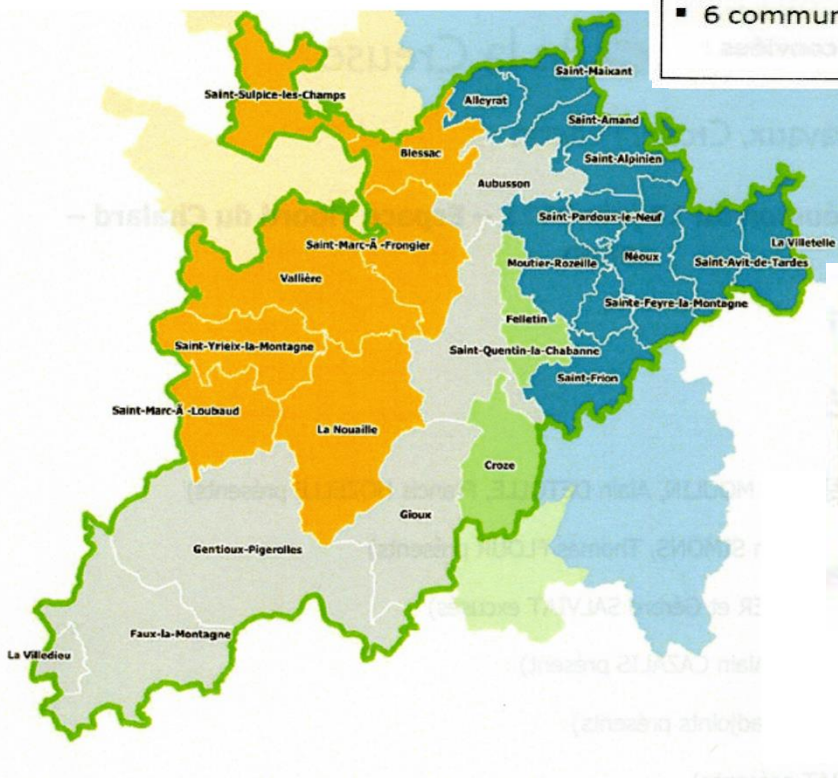
Il faut absolument que notre syndicat de l'eau (SIAEP Clairavaux, Croze, Felletin) s'agrandisse en se regroupant avec des communes environnantes pour éviter qu'en 2026, la compétence ne devienne intercommunale.

Rappel du fonctionnement actuel pour la compétence eau potable sur la Communauté de Communes Creuse Grand Sud.

PERIMETRE « CREUSE GRAND SUD »

Gouvernance :

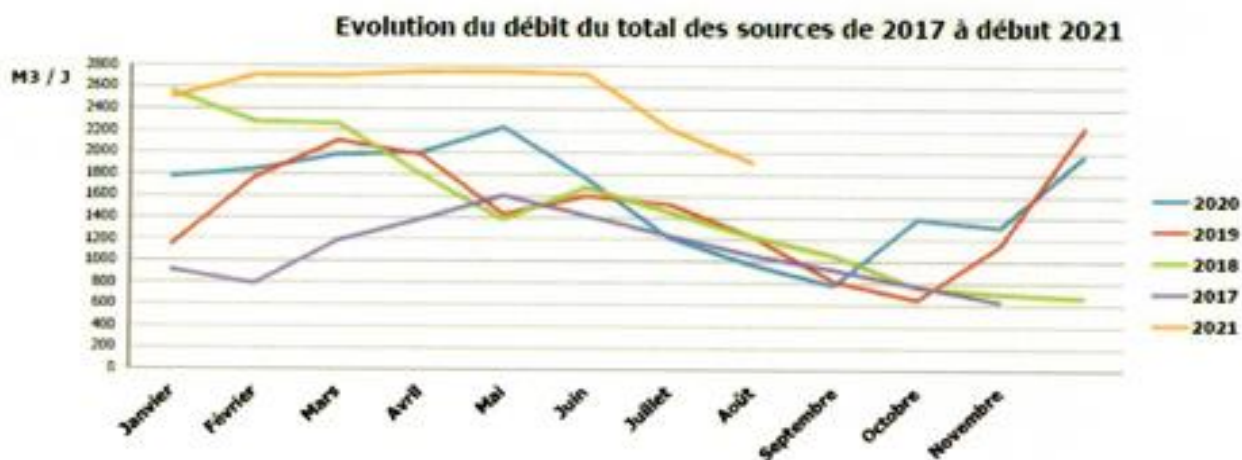
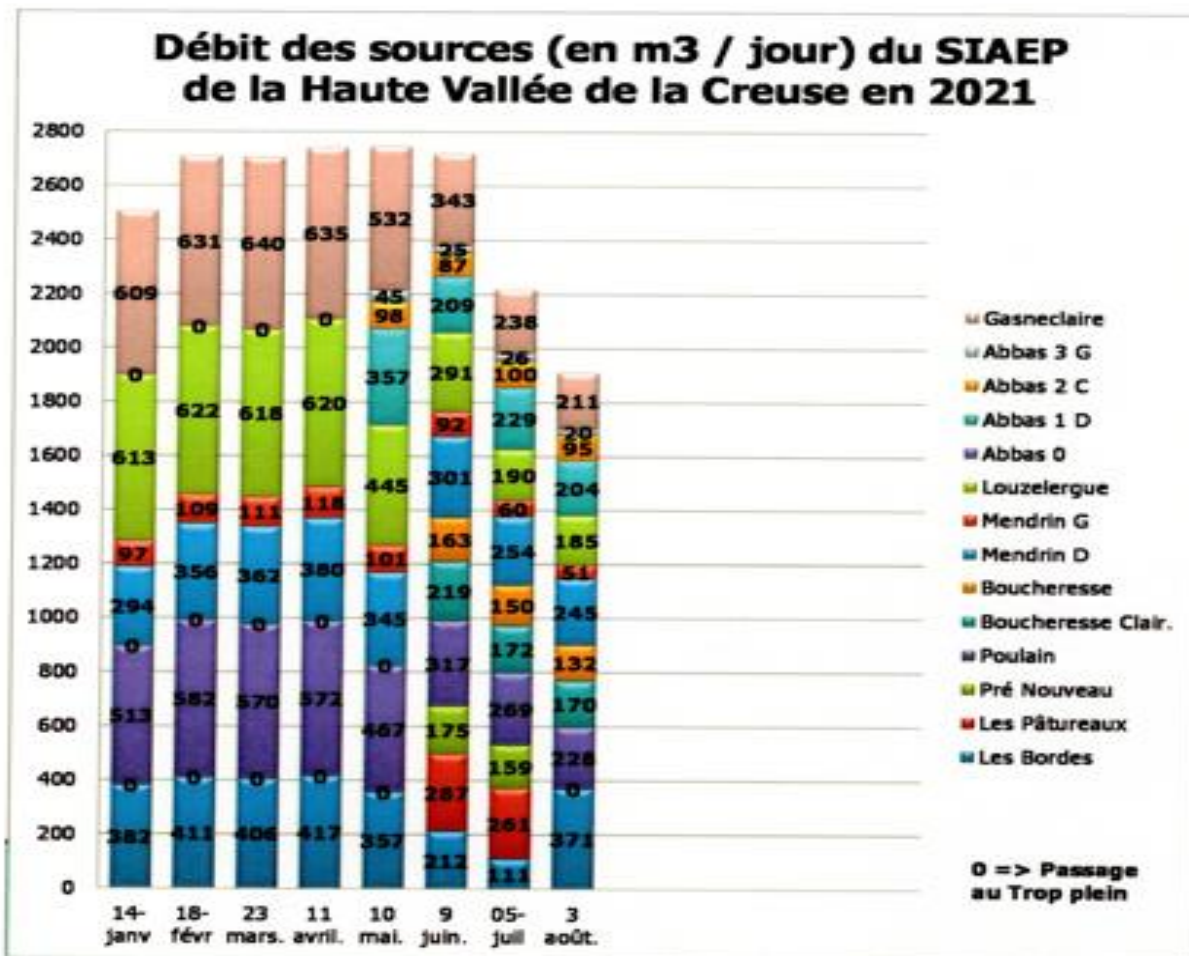
- 3 syndicats exerçant la compétence pour 20 communes de l'EPCI et autres
- 6 communes indépendantes



Legend:

- Perimetre EPCI
- SIAEP_HVC
- SIAEP_ROZEILLE
- SIAEP_SS VALLIERE
- Communes indépendantes



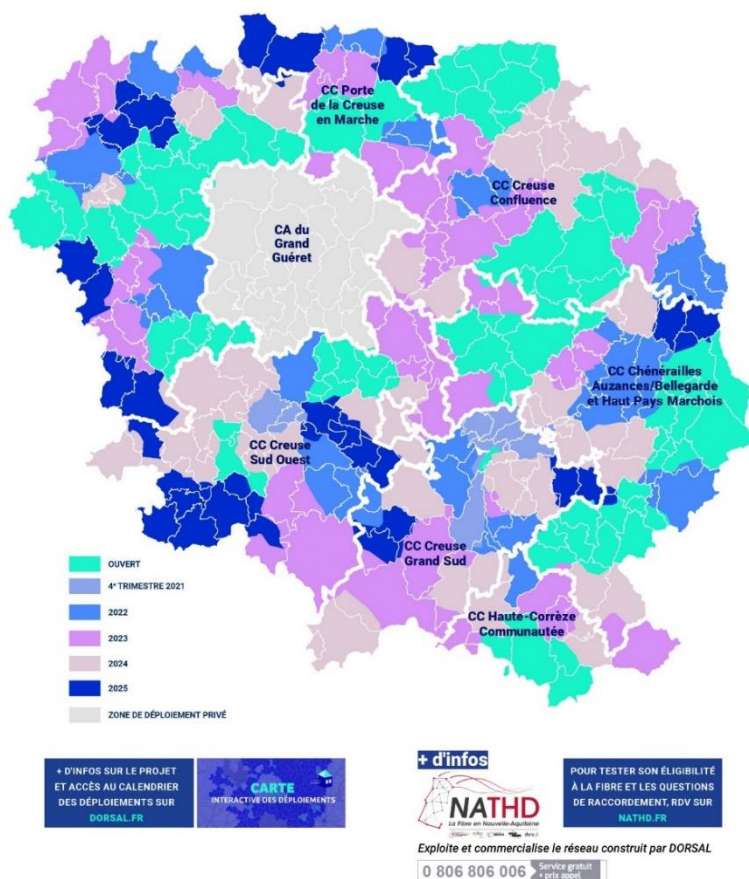


Entourée d'une gaine protectrice en plastique, la fibre optique est un fil en verre plus fin qu'un cheveu permettant de transporter des données par le biais d'un signal lumineux. Celle-ci permet de transmettre des quantités de données à la vitesse de la lumière, quasiment sans limitation de débit.

En effet, à la différence du cuivre, le débit n'est quasiment pas altéré par la distance et peut être symétrique, c'est-à-dire identique pour la réception (débit descendant) et l'envoi de données (débit ascendant). Si le réseau fibre est en train de remplacer progressivement le réseau cuivre, c'est notamment grâce à cet affaiblissement du signal peu important. En ADSL, le débit auquel on est éligible varie justement du fait de la distance à laquelle nous nous trouvons du DSLAM (Nœud de Raccordement d'Abonnés ce qui équivaut au Nœud de Raccordement Optique pour la fibre).

Avec la fibre, que l'on soit à 500 mètres ou à 1 kilomètre, le débit ne varie pas.

La fibre est en cours de déploiement dans le département de la Creuse. Plus de 30 000 foyers seront éligibles en novembre 2022. Le déploiement et la commercialisation du réseau fibre se font par « plaques », dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes ! Une même commune peut ainsi être traversée par plusieurs plaques qui ne sont pas déployées ou commercialisées en même temps.



Dès lors qu'un nouveau secteur est éligible, une communication informe les habitants ou entreprises concernés de la possibilité de s'abonner à la fibre, précisant la marche à suivre pour un raccordement réussi !

Dès maintenant, chacun peut tester son éligibilité sur ÉLIGIBILITÉ – NATHD. 687 lignes vont être ouvertes à la commercialisation en Creuse sur le réseau public : 385 à FELLETIN, 281 à SAINT-QUENTIN-LA CHABANNE, 21 à CROZE (villages de la Jasseix, le Mas Laurent, la Villeraud). Les lignes sont déjà accessibles à la Villeraud.



exploite et commercialise
le réseau public fibre

FIBRE PRATIQUE RACCORDEMENT

Particuliers + Professionnels + Collectivités

Janvier 2021

+ d'info sur : www.nathd.fr/raccordement

www.nathd.fr 0 806 806 006 Service gratuit + prix appel



Tout savoir sur le raccordement à la fibre

Le raccordement est la dernière étape de déploiement du réseau avant de bénéficier de la puissance de la fibre. Il consiste à tirer un câble de fibre optique entre le point de branchement au réseau public situé dans la rue, à proximité du bâtiment à raccorder, et la prise optique qui est installée à l'intérieur de l'habitation ou du local professionnel.

L'équipement de l'opérateur sera ensuite branché sur la prise optique.

Afin de lutter contre la propagation de la Covid19, les raccordements sont actuellement réalisés dans le respect d'un protocole de mesures de sécurité sanitaires. Plus d'info sur www.nathd.fr/raccordement

l'abonnement à un forfait fibre auprès d'un opérateur déclenche le raccordement



1 TESTER SON ÉLIGIBILITÉ

Sur le site de Nouvelle-Aquitaine THD www.nathd.fr/eligibilite, avec son adresse postale.



2 S'ABONNER AUPRÈS D'UN OPÉRATEUR

C'est la condition pour être raccordé !

Choisir un opérateur parmi ceux partenaires du réseau public et s'abonner à un forfait fibre.

Une fois l'abonnement validé, l'installateur de l'opérateur contacte l'abonné pour programmer un rendez-vous de raccordement à domicile.



3 RACCORDER L'HABITATION AU RÉSEAU PUBLIC FIBRE

Selon la configuration de l'habitation, le jour du rendez-vous l'intervention de raccordement à domicile peut durer de 2 à 4 heures.

Quand l'intervention est terminée, l'abonné signe un compte-rendu d'intervention.



4 LA FIBRE CHEZ SOI !

Une fois le raccordement réalisé et la ligne activée par l'opérateur, l'utilisateur n'a plus qu'à brancher la Box pour bénéficier d'une connexion Internet ultra rapide !

Le raccordement n'est pas facturé à l'utilisateur



Grâce au montage financier mis en place par les collectivités, le raccordement n'est pas facturé à l'utilisateur. Sur le réseau public fibre, l'utilisateur ne paie que son abonnement.

CEPENDANT

Sur la propriété privée généralement, le câble fibre utilise l'adduction existante du câble de téléphone cuivre, mais si des travaux s'avèrent nécessaires pour acheminer la fibre (viabilisation, élagage, goulottes à poser dans le logement par exemple), ils sont à la charge du propriétaire, comme pour les autres réseaux d'eau ou d'énergie.

Le propriétaire peut les faire lui-même ou les confier à une entreprise d'électricité, de voirie et réseaux divers ou d'élagage de son choix.

Sur le domaine public, les travaux sont pris en charge par les collectivités.

Par ailleurs, certains opérateurs peuvent facturer des frais d'accès au service (FAS) à leurs abonnés. Ces frais ne sont pas des frais de raccordement.

Le raccordement en détail

CHACQUE HABITATION EST DIFFÉRENTE, LES CONFIGURATIONS ET LES RACCORDEMENTS AUSSI.

Généralement, l'installateur suit le même chemin que celui du réseau téléphonique existant pour amener le câble de fibre optique jusqu'à l'intérieur de l'habitation.

- À L'INTÉRIEUR DE L'HABITATION

Le câble de fibre optique est installé dans les gaines du réseau téléphonique existant ou collé le long des plinthes de manière discrète.

Quand le chemin du réseau téléphonique n'est pas utilisable, dans la mesure du possible, l'installateur propose une solution (réutilisation des appuis aériens ou d'autres fourreaux existants...).

- À L'EXTÉRIEUR DE L'HABITATION

Depuis la rue, le câble de fibre optique arrive :

- Soit en **SOUTERRAIN** dans des fourreaux
- Soit en **AÉRIEN** sur des poteaux ou des façades

La prise et le câble téléphonique existants ne sont pas démontés lors de l'installation du nouveau câble fibre, car ils sont la propriété d'Orange.

Concernant les collectifs de plus de 3 logements



Pour que la fibre soit amenée au sein d'un collectif de plus de 3 logements et que le raccordement d'un appartement soit possible, **une convention entre le syndicat mixte numérique du département et la copropriété doit avoir été signée** (à l'occasion d'une assemblée générale par exemple).

Une fois la convention signée et les travaux de déploiement réalisés, la marche à suivre pour raccorder l'appartement est la même que pour les maisons individuelles.

À NOTER :

Le propriétaire ne peut pas s'opposer au raccordement de son locataire et pour toute information, le locataire doit contacter le propriétaire / bailleur de son logement.

LES ÉQUIPEMENTS FIBRE DANS L'HABITATION

L'installation de la prise optique



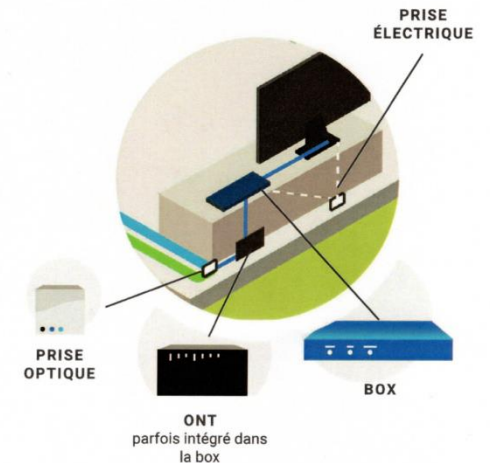
La prise optique est installée près d'une prise électrique et souvent à proximité de la télévision.

Pour les logements récents (depuis 2016), elle est installée dans la partie télécom du coffret électrique.

Une fois qu'elle est posée, le déplacement de la prise optique ne peut être réalisé que par l'opérateur et entraîne des frais à la charge de l'utilisateur.

Une seule prise optique est installée par logement. L'installateur utilise les goulottes existantes ou colle discrètement le câble fibre jusqu'à l'emplacement de la prise optique.

Le câble fibre mesure moins de 5 mm de diamètre.



Un réseau public financé par vos collectivités

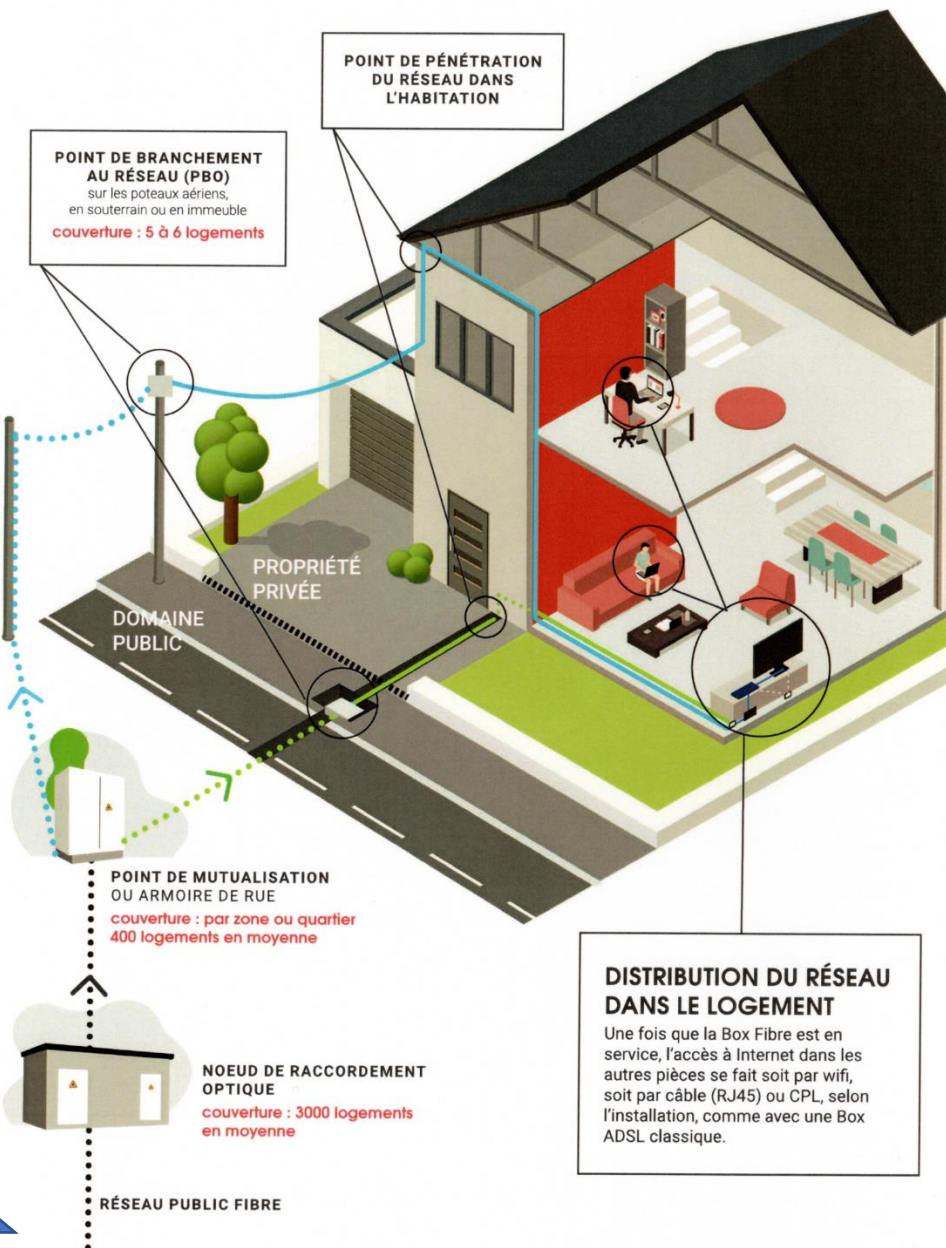


LES ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE

avec le soutien de



Sommaire



Bien préparer son rendez-vous de raccordement

- ✓ Prévoir une demi-journée de présence à domicile.
- ✓ Repérer où sont les prises téléphoniques classiques déjà en place.
- ✓ Réfléchir où installer la nouvelle prise optique, à proximité d'une prise électrique. L'emplacement de la Box actuelle ou du téléviseur peut être privilégié.
- ✓ Dans le cas d'un habitat collectif, s'assurer si possible que le local technique où arrive la fibre dans le bâtiment sera bien accessible par l'installateur (demander la clé du local si besoin).

Sur la propriété privée :

SI LA FIBRE DOIT PASSER EN SOUTERRAIN DANS LE JARDIN, dans la mesure du possible, vérifier et réparer au besoin les gaines et conduites bouchées ou cassées.

SI LA FIBRE DOIT PASSER EN AÉRIEN, élaguer les arbres qui vous appartient pouvant gêner son passage.

SI LE CÂBLE NE PEUT PAS PASSER DANS VOS CLOISONS, vérifier la disponibilité des goulottes existantes ou en prévoir de nouvelles. Dans le cas contraire, l'installateur pourra coller directement le câble sur la plinthe.

Le raccordement n'a pas pu être réalisé, il est ajourné. Pourquoi ? Que faire ?

Dans la grande majorité des cas, le raccordement est réalisé dès la 1^{re} intervention. Si l'installateur rencontre un problème, le raccordement est ajourné. Une fois le problème résolu, le raccordement est réalisé lors d'un nouveau rendez-vous. Ainsi, comme pour les autres réseaux d'eau ou d'énergie, selon les actions nécessaires à mettre en oeuvre (élagage, travaux de génie civil...), la réalisation du raccordement prend alors plus de temps (2 à 6 mois dans de rares cas).

TRAITEMENT DES PRINCIPAUX CAS D'AJOURNEMENT DE RACCORDEMENT

CAS	QUI INTERVIENT ? QUEL DÉLAI ?	QUI RENOUELE LE RENDEZ-VOUS ?
CAS 1 Travaux nécessaires sur la propriété privée Fourreau à poser ou à déboucher, arbre à élaguer...	Les travaux sont à la charge du propriétaire. Il peut les faire lui-même ou les confier à un professionnel de son choix (entreprise d'électricité, de voirie et réseaux divers, d'élagage...)	Le propriétaire doit contacter l'opérateur dès que les travaux sont terminés pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.
CAS 2 Travaux nécessaires sur le domaine public Fourreau à poser ou à déboucher, arbre à élaguer...	Les collectivités prennent en charge les travaux Délai, de 1 à 6 mois dans de rares cas. L'abonné n'a rien à faire. Son opérateur signale le cas et le constructeur du réseau lance les travaux.	L'opérateur contacte l'abonné quand les travaux sont terminés, pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.
CAS 3 Problème sur le réseau (Équipement non accessible, problème technique...)	Les collectivités prennent en charge les interventions Délai, de 1 à 3 mois L'abonné n'a rien à faire. Son opérateur signale le cas et l'exploitant du réseau lance les interventions.	L'opérateur contacte l'abonné quand les interventions sont terminées, pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement.
CAS 4 L'installateur ne s'est pas présenté au rendez-vous de raccordement.	L'abonné informe son opérateur	L'opérateur contacte l'abonné pour convenir d'un nouveau rendez-vous de raccordement

Si le délai annoncé est dépassé et que l'abonné est sans nouvelle de son opérateur, il peut contacter le 0806 806 006 ou remplir un formulaire sur www.nathd.fr

23/10/2021 07:15

La Montagne

ENTREPRISE ■ Pour l'euro symbolique, la commune a cédé un terrain pour le nouveau site de production

La Manufacture Pinton s'installe à Croze

Tout en conservant son site historique à Felletin, la Manufacture Pinton devrait installer son nouveau site de production sur la commune de Croze. Un nouveau bâtiment indispensable pour répondre au projet de développement de l'entreprise.

La commune de Croze s'apprête à accueillir le nouveau site de production de la Manufacture Pinton. Cette dernière a lancé voici près d'un an son projet de « développement industriel local pour un rayonnement international », un plan ambitieux qui s'accompagne d'un investissement évalué à 6,5 M€.

Trente emplois à créer sur cinq ans

Le programme est en cours. L'entreprise, qui a prévu la création d'une trentaine d'emplois sur cinq ans, a conforté ces derniers mois ses effectifs tant à Felletin qu'à l'international. Elle s'est renforcée sur les marchés extérieurs notamment en Asie du sud-est, elle a également acheté une entrepri-



INSTALLATION. C'est sur ce terrain que la Manufacture Pinton doit prochainement s'implanter.

se. Elle s'est enfin assurée des concours de nouveaux artistes de renom international et dispose d'un carnet de commandes pour le moins rempli.

La Manufacture Pinton s'est dotée de son site de production actuel en 1973 au 7 rue Préville à Felletin. Le bâtiment a été conçu par un architecte en vue.

Elle s'est enfin assurée des concours de nouveaux artistes de renom international et dispose d'un carnet de commandes pour le moins rempli. La Manufacture Pinton s'est dotée de son site de production actuel en 1973 au 7 rue Préville à Felletin. Le bâtiment a été conçu par un architecte en vue.

Depuis un an, Lucas Pin-

site le plus adapté à son nouveau bâtiment. Il a contacté la Com-com Creuse Grand Sud et la commune de Felletin. Il a reçu dans le même temps des propositions de propriétaires privés. La commune de Croze a décidé de lui proposer un terrain pour l'euro symbolique. C'est ce qu'a validé le con-

mardi soir. Le terrain s'étend sur près de deux hectares en bordure de la route Felletin-Ussel (mais l'entreprise felletinoise n'en occuperait qu'une partie), à 9 km de Felletin.

« Renforcer notre ancrage territorial »

« Grâce à la construction d'un nouveau bâtiment, nous souhaitons doubler nos capacités de production, embaucher et former de nouvelles personnes pour faire perdurer notre savoir-faire faisant partie du patrimoine français et renforcer son ancrage territorial. Ce nouveau bâtiment répondra à toutes les exigences réglementaires et environnementales », explique Lucas Pinton.

« La commune de Croze est propriétaire de l'ancienne gare SNCF, aujourd'hui louée comme habitation. Elle a acquis, lors de la réalisation de la dévia-

englobant l'emprise de l'ancienne voie ferrée. La commune a également acheté fin 2020 le site de l'ancienne coopérative Limousine-Coop. Nous avons la volonté, sur ces deux terrains communaux, d'implanter des entreprises afin de créer des emplois. Nous poursuivons une politique d'accueil de nouveaux habitants », déclare Didier Ternat, maire de Croze.

Ainsi, sous réserve de l'aboutissement de quelques points à négocier, la Manufacture Pinton s'implantera à Croze tout en conservant son site historique à Felletin. Le terrain qui jouxte l'ancienne gare de Croze est doté de différents réseaux. Il ne dispose pas d'assainissement (l'assainissement est individuel dans la commune). Il restera aussi à réaliser une voie de raccordement.

« Je suis séduit par la politique que mène la commune de Croze en faveur des entreprises. Elle nous propose pour un euro un terrain bien situé, facile d'accès, qui nous rapproche de l'A89 », précise Lu-

CENTRE-FRANCE MARDI 18 JANVIER 2022 13

Aubusson - Arrondissement ➔ Vie locale

CROZE ■ La bonne fortune d'une commune de moins de 200 habitants qui attire des entreprises et des familles

Créer des emplois, gagner en population

Non seulement la commune de Croze accueille les nouveaux locaux de la Manufacture Pinton, mais également deux artisans du secteur automobile, ainsi qu'une MAM et des habitants. La fibre optique arrive elle aussi.

La bonne fortune de Croze est liée d'une part à son positionnement. L'aménagement de la route Felletin-Ussel, avec la déviation de La Gratade qui en a résulté, s'avère, quelques années après sa réalisation, une aubaine. Ussel est désormais à une demi-heure, tout comme l'autoroute A89. La déviation a donné une belle visibilité au vaste terrain proche de l'ancienne gare que la commune a acheté (tout comme la gare devenue logement locatif).

Loger les nouveaux habitants

La bonne fortune de Croze résulte aussi de la volonté et de la ténacité du maire Didier Ternat (il en est à son troisième mandat) à doter la commune



SITE CCBE. Il va accueillir un garagiste, un carrossier, la MAM... Un vaste espace porteur de projets.

■ À L'HORIZON 2022... OU 2023

■ Une MAM à l'horizon

Les anciens bureaux de la CCBE vont être aménagés, au rez-de-chaussée, en MAM (Maison d'assistantes maternelles). La commune a demandé trois agréments pour accueillir douze enfants sur 130 m². Le temps des travaux et de la formation (assistantes agréées), la MAM ne pourra être opérationnelle qu'en 2023.

■ Jardins et vergers

La commune vient d'acheter un terrain de 3 ha, proche du site CCBE, pour créer un verger communal

et des maraîchers. Un plus pour la population et aussi les cantines du secteur (Croze n'a plus d'école depuis 1968).

■ La fibre arrive

Trois villages (Le Maslaurent, La Jasseix et La Villeraud) sont desservis par la fibre. Les autres doivent suivre dans les prochains mois.

■ Des familles aussi

« Les finances de la commune sont saines, nous ne sommes pas endettés. Nous saisissons des opportunités qui s'offrent à nous et nous montons les

dossiers », assure Didier Ternat. La commune comptait 193 habitants en 2018, un chiffre qui s'est stabilisé après une phase de baisse. « Nous venons d'accueillir quatre familles avec au total huit enfants. Nous allons poursuivre nos efforts pour en recevoir d'autres dans de bonnes conditions », ajoute Didier Ternat qui compte franchir rapidement la barre des 200 habitants. Le maire, avec les 40 à 50 emplois annoncés, espère fixer sur le territoire communal une partie des personnes qui travailleront bientôt à Croze. ■

de logements locatifs afin d'accueillir de nouveaux habitants. Ces dernières années, elle a aménagé cinq logements. Elle ne compte pas s'arrêter en si bon chemin puisque fin 2020, elle a acheté l'ancienne Poste ainsi qu'une autre maison également située à La Gratade, le village centre de la commune qui abrite mairie et salle polyvalente. Les travaux de restauration de La Poste débutent, ils portent sur 130 m² habitables. Le chantier durera toute l'année pour se terminer en 2023.

Pinton voit plus grand

La vente du terrain communal à l'entreprise Pinton sera actée à la fin du mois de janvier, terrain cédé pour l'euro symbolique afin de permettre la construction des bâtiments nécessaires à l'agrandissement de la manufacture, avec une trentaine d'emplois à la clef. Finalement, Lucas Pinton se porte acquéreur d'une surface plus grande que celle initiale-

ment prévue. Il achète 8.800 m² en bordure de la route Felletin-Ussel, en anticipant l'implantation de la teinturerie qu'il a, entre autres, en projet. Les travaux doivent débuter en cours d'année afin que l'entreprise soit opérationnelle en 2023.

Un garagiste et un carrossier

La commune a acheté fin 2020 l'ancien site de la coopérative Limousine-coop (puis de CCBE), fermée fin 2019. Une opportunité pour la collectivité, qui bénéficie ainsi de quatre vastes bâtiments et d'un terrain de 3,5 ha, tout proche de la route Felletin-Ussel. La commune s'est réservé un bâtiment pour ses services. Les autres attendent des porteurs de projets. Justement, un garagiste et un carrossier arrivent. Ils vont s'installer dans le cadre de locations-ventes de 12 ans. Les travaux d'aménagement des deux ateliers débuteront en 2022 pour se terminer en 2023. À la clef : trois emplois au démarrage. ■

Le gîte forestier des Grands Bois

(Labellisé Gîte de France depuis 2010, Office National des Forêts).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1235.html>

[Voir également l'Office de Tourisme de Felletin qui gère les locations.](#)



Soyez l'hôte de la forêt : Gîte forestier niché au cœur de la forêt des Grands Bois. Venez profiter du charme d'une maison confortablement équipée. Elle plaira aussi bien aux amoureux de la nature qu'aux citadins en quête de tranquillité. La maison est conçue pour être accessible aux personnes à mobilité réduite. Vous pouvez aussi profiter de ce gîte avec Retrouvance® Millevaches, une formule de randonnée itinérante de six jours tout compris : accompagnement, hébergement, restauration et portage des bagages... Créée par l'ONF, Retrouvance® allie plaisir de la randonnée et immersion dans des territoires méconnus, à l'écart des grands flux de touristes ou de randonneurs.



La maison des fleurs

(Au village de Bunleix, Gîtes en Limousin).

http://www.gitesinlimousin.com/about_the_gite_fr.html



Le gîte « le Gourbillon »

(Au village de la Villeraud, Gîtes de France).

<http://www.gites-de-france.com/location-vacances-Croze-Gite-23G1166.html>

Le gîte du Pêcher

(Au village du Pêcher, Gîtes.fr).

http://www.gites.fr/gites_gite-du-pecher_croze_h1517560.htm



« La petite maison du bonheur »

(Au village du Vougeix)

<https://www.tourisme-creuse.com/offres/la-petite-maison-du-bonheur-croze-fr-2797871/>



Le site Internet dédié à la commune est toujours très actif et suivi par de nombreuses personnes.

Sur le site, on peut trouver des précisions géographiques, des photographies aériennes de tous les villages, des références et textes sur l'histoire de la commune, des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti, des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles, des liens vers les différents partenaires de la commune, des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, les cérémonies, etc. On peut également y trouver tous les bulletins municipaux depuis 2015.

Et surtout l'actualité en reportages photographiques.

Vous pouvez déposer des commentaires.

<http://www.croze-en-creuse.fr/>



Le Comité des fêtes dispose également d'une page spéciale, annexée au site municipal.

<http://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr/>



Une page Facebook a été également créée depuis quelques années, qui est très active et compte à présent près de 400 amis. On peut y trouver de nombreuses informations ainsi que les reportages des différents événements de la commune.

<https://www.facebook.com/mairiedecroze/>





Cliché de NOËL 2019

La situation sanitaire actuelle ne nous a pas permis, encore cette année, de réunir nos aînés, les enfants et leurs parents autour du traditionnel repas de Noël avec le conseil municipal, les membres du comité des fêtes et les employés communaux.

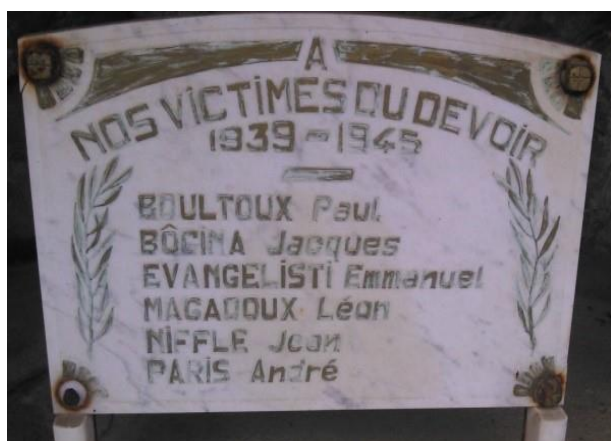
Le samedi 18 décembre, les élus ont procédé à la distribution de cadeaux pour les aînés de la commune et pour tous les enfants. Nous espérons que ces quelques présents auront pu compenser un peu le regret de ne pouvoir nous retrouver, tous ensemble, comme tous les ans.

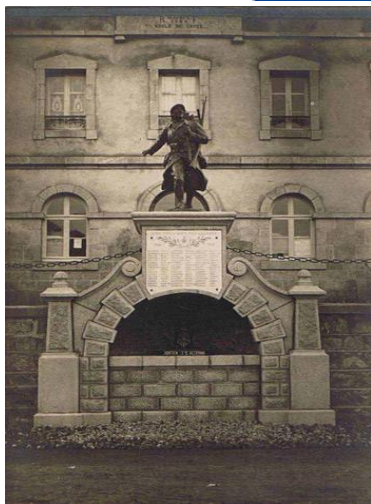


La commande des cadeaux des enfants a été passée à la librairie de Felletin. Les colis des aînés ont été commandés chez Faugeron-Gathier à Lavaveix les Mines.



Le 8 mai 1945 est le jour où cessent les combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe, au lendemain de la capitulation allemande. Celle-ci intervient dans la nuit du 6 au 7 mai. Le 8 mai, les Français commémorent la fin des combats en Europe contre l'Allemagne nazie. Bizarrement, ils sont les seuls, avec la République tchèque et la Slovaquie, à avoir considéré cette date comme symbolique et à en avoir fait un jour férié





Une journée pour se souvenir. Le 11 novembre est chaque année un jour férié et ce, depuis la loi du 24 octobre 1922, car il marque la fin de la Première Guerre mondiale, après quatre ans de conflit, entre 1914 et 1918. Morts, mutilés, invalides, plus de 18 millions de personnes, militaires comme civils, ont été victimes de celle que l'on appelle la "Grande Guerre"



Une gerbe a été déposée au pied du monument de la mairie et un bouquet de fleurs a été déposé au pied du monument du cimetière dédié aux soldats morts pour la France.



Après 37 ans à la tête de l'ACCA de CROZE, le Président Alain JOUANNY-MOURLON et le trésorier Jean Claude CARRE ont souhaité céder leurs places aux plus jeunes à l'ouverture de la saison de chasse 2021/2022.

Leur travail durant toutes ces années a permis d'avoir une ACCA en bonne santé et une population de grand gibier raisonnable qui respecte les activités et les attentes de chacun.

Ils restent cependant membres actifs de l'association et continueront à accompagner leurs remplaçants dans cette difficile tâche.

Un cadeau leur a été remis à l'ouverture par les nouveaux membres du bureau qui se compose de :

- Monsieur Jérôme CARRE, agriculteur sur la commune, Président
- Monsieur Alain JOUANNY-MOURLON, artisan maçon, Vice-Président
- Monsieur Jérôme LARRAT, employé URSSAF, Trésorier
- Madame Céline WOLFS, technicienne, Secrétaire
- Monsieur Mickaël DEBORD, agriculteur sur la commune, membre
- Monsieur Éric FOLLEZOU, agriculteur sur la commune, membre
- Monsieur Thomas GEORGET, agriculteur sur la commune, membre
- Monsieur Denis PAROT, employé parcs et jardins, membre
- Monsieur Romain VILLETTELLE, conducteur d'engins forestiers, membre



L'association:

L'ACCA de CROZE se compose de 57 adhérents, pour moitié ayants droit sur la commune.

S'ajoutent également de nombreux accompagnants non chasseurs.

Tous les ans, nous accueillons d'autres chasseurs afin qu'ils puissent venir profiter d'une journée de chasse sur notre commune; cette saison encore, une centaine d'invitations ont été accordées. Certains habitués se sont même installés sur la commune.

Le permis de chasse:

Chaque chasseur doit s'acquitter pour pouvoir chasser d'un permis qui se compose:

- D'une taxe fédérale
- D'une taxe départementale
- D'une participation à l'indemnisation des dégâts occasionnés par le grand gibier sur les cultures et les plantations
- D'une adhésion à l'association communale
- D'une assurance

Au total, chaque chasseur devra s'acquitter d'une somme comprise entre 300 et 500 € pour pouvoir chasser pendant 1 saison.

Pour les jeunes chasseurs, la première année de chasse est gratuite (excepté l'assurance).

Le plan de chasse:

Le plan de chasse est le nombre d'animaux à prélever obligatoirement au cours de la saison.

Ce nombre est fixé par la Fédération Départementale des chasseurs de la Creuse qui se base sur les données recueillies lors des opérations de comptage réalisées plusieurs fois dans l'année (au phare, au brame...).

Cette année, il est fixé à 50 cervidés (prélevés par sexe et âge en fonction d'un barème de points) et 25 chevreuils. Pour les sangliers, les prélèvements sont illimités pour les animaux de moins de 50 kg et soumis à un plan de chasse pour les animaux de plus de 50 kg.

Peu de chasseurs chassent le petit gibier sur la commune (lièvres, pigeons, bécasses...).

Le prix de chaque bracelet apposé obligatoirement sur chaque animal prélevé est fixé également par la fédération. Les montants sont de:

- Cervidé : 46 € le bracelet
- Chevreuil : 11 € le bracelet
- Sanglier de plus de 50 kg : 50 € le bracelet

Chacun a pu profiter cette année encore du superbe spectacle que nous offrent les cerfs au moment du brame de l'automne, cependant, la population étant en constante augmentation, l'équilibre agro/sylvo/cynégétique risque de ne plus être respecté.

De plus, les accidents sur la RD qui traverse la commune de CROZE sont de plus en plus fréquents et sont devenus hebdomadaires.

Le nombre de prélèvements sur les cervidés devra donc être adapté par les différents intervenants, afin de préserver les activités et la sécurité de tous.

Le rôle des membres de l'ACCA:

Les chasseurs de l'ACCA de CROZE participent activement à la vie communale au quotidien et au fil des saisons.

- Ils régulent la population de grand gibier afin de préserver l'activité et la sécurité de tous.
- Ils participent à la surveillance et à la veille sanitaire des populations présentes sur le territoire.
- Ils assurent l'évacuation à l'équarrissage des animaux morts suite à des collisions, combats de brame, maladies ou gèrent des situations d'animaux blessés.
- Ils nettoient annuellement un linéaire de chemins communaux.
- Lorsque la pandémie nous le permettra, les chasseurs participeront également matériellement et/ou physiquement aux activités communales (repas des aînés, animations du comité des fêtes...)

*Nettoyage du chemin communal
entre le Vouqueix et les Pares*



Les projets pour l'année 2022:

L'année à venir va être riche en travaux.

En collaboration avec l'équipe municipale, il est prévu de créer un nouveau local de chasse dans un bâtiment mis à notre disposition par la mairie de CROZE.

Des chaises de battue seront également installées dans la forêt communale afin de sécuriser les tirs.



Tous les chasseurs et les accompagnants de l'ACCA vous souhaitent une excellente année 2022, et remercient très chaleureusement les habitants de la commune pour leur compréhension lors des éventuels désagréments que nous pourrions générer bien involontairement lors de nos actions de chasse (ralentissements sur la RD ou sur les routes communales, nuisances sonores ou autres).

Céline WOLFS, secrétaire de l'ACCA



Le comité des fêtes est une association à but non lucratif composée de bénévoles participant à l'animation de la vie sociale au bénéfice de la population d'une commune. Son but est d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

Au 1^{er} janvier 2021, le comité des fêtes de Croze était composé des membres suivants.

Bureau	Membres actifs	Membres actifs occasionnels
<u>Président d'honneur</u> : Didier TERNAT <u>Président</u> : Gérard JABOUILLE <u>Secrétaire</u> : Olivier GASCARD <u>Secrétaire-adjoint</u> : <u>Trésorière</u> : Natacha MOUTY <u>Trésorière-adjointe</u> : Maryse TERNAT	Michel CREPIAT Pierre FLESSATI Ludovic GAULE Robert GAULE Paul GOLDSTEIN Cyndie LEMOINE Alex MOUTY Gilles PETRON Sylvie PETRON Séverine REBY	Claire CHAUVAT Caroline CRUICKSHANK Jean-Luc FOLLEZOU Wendy GOLDSTEIN Mathieu LANGLOIS Sandrine LANGLOIS Éric LAROCLETTE Françoise NICOLLE Floriane PETRON Antoine PRICK Irène PRICK

L'année 2021 a été marquée par seulement deux manifestations. Avec la crise sanitaire, la traditionnelle belote de janvier et le loto de printemps n'ont pas pu avoir lieu, ce qui a été très regrettable pour le comité des fêtes et pour ceux qui aiment participer à ces festivités.

Du fait de la levée de certaines restrictions, nous avons pu organiser le vide grenier. Il se tient régulièrement le dernier week-end de juillet.

Il y a eu cependant un changement lors de cette manifestation : le lieu. En effet, le vide grenier s'est tenu sur le nouveau site de la mairie vers les ateliers municipaux, mis à disposition par la municipalité. C'est un endroit stratégique autant d'un point de vue sanitaire que sur le plan Vigipirate. De fait, cet emplacement s'est avéré être un lieu idéal. Le comité des fêtes a participé au nettoyage extérieur et à la mise en état du tunnel. L'association remercie la mairie. Toutes les conditions étaient réunies pour assurer une belle manifestation, excepté la météo qui n'était malheureusement pas de la partie.





Le comité des fêtes a également organisé le concours de pétanque au mois de septembre sur le site des bâtiments communaux. Le pass sanitaire devenu obligatoire peu de temps avant l'évènement n'a pas simplifié les choses. Mais cette journée a été agréable et d'un franc succès. Le comité des fêtes souhaite la renouveler cette année 2022.

L'assemblée générale a eu lieu en fin d'année. Elle a permis le renouvellement complet des membres et du conseil d'administration. Dès lors, le comité des fêtes se compose de la façon suivante :

Bureau	Membres
<p><u>Président d'honneur</u> : Didier TERNAT <u>Président</u> : Gérard JABOUILLE <u>Vice-président</u> : Matt LANGLOIS <u>Secrétaire</u> : Olivier GASCARD <u>Secrétaire-adjoint</u> : <u>Trésorière</u> : Natacha MOUTY <u>Trésorière-adjointe</u> : Maryse TERNAT</p>	<p>Caroline CRUICKSHANK Ludovic GAULE Cyndie LEMOINE Alex MOUTY Antoine PRICK Irène PRICK</p>

Adresses utiles :

<https://www.facebook.com/ComiteDesFetesCROZE23>

<https://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr> (site hébergé gratuitement par le domaine de la commune).

Gérard JABOUILLE, président du comité des fêtes.



Naissances

- TREMPON Victoria, née le 21/03/2021 à Ussel (Corrèze)
- JABOUILLE Julio, Gérard, Patrick né le 15/05/2021 à Ussel (Corrèze)
- FROTTIER-MONTENONT Alicia, Maria, Rose née le 03/08/2021 à Le Blanc-Mesnil (Seine-Saint-Denis)



Décès

- 20/03/2021 : Mme HANSHAW Anne, Marie, Augustine
- 29/05/2021 : M. ROUBY Camille, Antoine, François
- 06/08/2021 : Mme DUNAIGRE Lucienne
- 12/09/2021 : Mme ROUBY Antonine, Marie, Angélique veuve DEGAINE



Mariage

NÉANT



Quelques familles ont rejoint notre commune en 2021, qu'elles soient propriétaires ou locataires.

Nous leur souhaitons la bienvenue...

Le 4 mars 2021, la maison de Cathy et de son fils David, au village du Cousseix, a entièrement brûlé en quelques minutes. Par chance, il n'y a pas eu de victimes mais les dégâts sont considérables, il ne leur reste plus rien.

La municipalité a immédiatement organisé une cagnotte en ligne ainsi que dans les locaux de la mairie.



- Cagnotte en ligne Leetchi : 2 048.81 €.

- Cagnotte en mairie : 320 € en chèques et 365 € en espèces.

Ainsi que de nombreux vêtements, du linge de maison, du mobilier et des appareils électroménagers, ...

De très nombreux habitants de la commune ont participé, mais aussi énormément de personnes du reste du département.

Une maison a été mise à la disposition de Cathy et David, dans le même village, par un habitant de la commune, par ailleurs conseiller municipal.

Cathy et David remercient chaleureusement toutes les personnes qui leur sont venues en aide. Ils attendent la reconstruction de leur maison le plus possible à l'identique.

Monsieur le maire et le conseil municipal, très touchés par ce formidable élan de générosité, remercient également toutes les personnes qui ont tenu à s'associer à cette démarche de solidarité.





La communauté de communes **Creuse Grand Sud** est une communauté de communes française située dans le département de la Creuse et la région Nouvelle Aquitaine.

Cette Comcom a été créée le 1^{er} janvier 2014.

Située au sud du département de la Creuse, cette Comcom regroupe 26 communes et présente une superficie de 612, 6 km², avec une population totale d'environ 12 000 habitants.

Commune	Superficie (en km ²)	Population (en 2018)	Nom du maire
Alleyrat	9, 54	142	Guy BRUNET
Aubusson	19, 21	3328	Michel MOINE
Blessac	17, 75	533	Serge DURAND
Croze	22, 16	193	Didier TERNAT
Faux-la-Montagne	47, 89	429	Catherine MOULIN
Felletin	13, 74	1554	Renée NICOUX
Gentioux-Pigerolles	79, 29	391	Denise JEANBLANC
Gioux	37, 42	163	Marina BONIFAS
Moutier-Rozeille	19, 66	422	Jean-Paul BURJADE
Néoux	23, 81	286	Pascal MERIGOT
La Nouaille	48, 12	244	Nadine RAVET
Saint-Alpinien	15, 21	276	Évelyne CHABANT
Saint-Amand	8, 05	493	Laurence CHEVREUX
Saint-Avit-de-Tardes	14, 42	173	Pierrette LEGROS
Sainte-Feyre-la-Montagne	6, 84	126	Claude BIALOUX
Saint-Frion	18, 76	255	Christian ARNAUD
Saint-Maixant	13, 86	249	Évelyne PINLON
Saint-Marc-à-Frongier	25, 45	425	Jean-Louis JOSLIN
Saint-Marc-à-Loubaud	18, 42	132	Roger FOUGERON
Saint-Pardoux-le-Neuf	7, 51	196	Gérard AUMEUNIER
Saint Quentin-la-Chabanne	29, 59	395	Denis PRIOURET
Saint-Sulpice-les-Champs	21, 70	353	Alex SAINTRAPT
Saint-Yrieix-la-Montagne	24, 04	222	Didier MIOMANDRE
Vallièze	48, 42	718	Valérie BERTIN
La Villedieu	5, 63	48	Thierry LETELLIER
La Villetelle	16, 14	169	Jacques BŒUF

Depuis le 15 juillet 2020, suite aux élections municipales de mars 2020, l'exécutif de la communauté de communes est le suivant :

- **Valérie BERTIN** (mairie de Vallière), **présidente**.
- **Denis PRIOURET** (mairie de Saint-Quentin-la-Chabanne), **1^{er} vice-président**, finances et ressources humaines.
- **Céline COLLET-DUFAYS** (4^{ème} adjointe d'Aubusson), **2^{ème} vice-présidente**, développement économique et touristique, déploiement du numérique.
- **Jean-Luc LEGER** (conseiller municipal d'Aubusson), **3^{ème} vice-président**, petite enfance, enfance, jeunesse et famille.
- **Philippe ESTERELLAS** (conseiller municipal de Felletin), **4^{ème} vice-président**, sport, culture, vie associative, promotion touristique du territoire.
- **Laurent LHERITIER** (1^{er} adjoint de Moutier-Rozeille), **5^{ème} vice-président**, environnement, politique de l'eau, GEMAPI, SPANC.
- **Didier TERNAT** (mairie de Croze), **6^{ème} vice-président**, environnement, énergies renouvelables, mobilités, gestion des déchets.
- **Claude BIALOUX** (mairie de Sainte-Feyre-la-Montagne), **7^{ème} vice-président**, bâtiments, habitat, voirie, PLUi.
- **Alex SAINTRAPT** (mairie de Saint-Sulpice-les-Champs), **8^{ème} vice-président**, santé, médico-social, affaires sociales.
- **Alain DETOLLE** (1^{er} adjoint de Faux-la-Montagne), **9^{ème} vice-président**, accueil, économie sociale et solidaire.

Ce bureau se réunit au moins tous les quinze jours.

Le nombre des conseillers communautaires issus des vingt-six communes varie en fonction du nombre d'habitants. Ces conseillers sont actuellement trente-cinq. **Le conseil communautaire se réunit tous les deux mois environ.**

Le conseil
communautaire

ALLEYRAT	Guy BRUNET
AUBUSSON	Annick BAUCULAT, Benjamin BOUQUET, Catherine DEBAENST, Stéphane DUCOURTIOUX, Isabelle DUGAUD, Nadine HAGENBACH, Marie-Françoise HAYEZ, Élodie MALHOMME, Michel MOINE, Thierry ROGER, Bernard ROUGIER
BLESSAC	Serge DURAND, Dominique LABOURIER
FELLETIN	Philippe COLLIN, Marie-Hélène FOURNET, Jacqueline LABARRE, Renée NICOUX, Alain ROULET
GENTIOUX-PIGEROLLES	Benjamin SIMONS
GIOUX	Marina BONIFAS
LA NOUAILLE	Nadine RAVET
NÉOUX	Pascal MÉRIGOT
SAINT-ALPINIEN	Jean-Luc VÉRONNET

SAINT-AMAND	Laurence CHEVREUX
SAINT-AVIT-de-TARDES	Pierrette LEGROS
SAINT-FRION	Christian ARNAUD
SAINT-MAIXANT	Évelyne PINLON
SAINT-MARC-à-FRONGIER	Jean-Louis JOSLIN
SAINT-MARC-à-LOUBAUD	Roger FOUGERON
SAINT-PARDOUX-le-NEUF	Gérard AUMEUNIER
SAINT-YRIEIX-la-MONTAGNE	Didier MIOMANDRE
VALLIÈRE	Jacques TOURNIER
LA VILLEDIEU	Thierry LETELLIER
LA VILLETTELLE	Jacques BOEUF

Les représentants
de la commune

Finances et ressources humaines	Didier TERNAT
Petite enfance, enfance, jeunesse	Joëlle CHAGOT, Claire CHAUVAT
Eau et SPANC	Éric FOLLEZOU
Déchets et développement durable	Didier TERNAT, vice-président
Économie et numérique	
Accueil, économie sociale et solidaire	Joëlle CHAGOT
Culture et sport	Caroline CRUICKSHANK, Pascal DANIEL
Voirie et bâtiments	Pascal DANIEL, Éric FOLLEZOU
PLUi et habitat	Joëlle CHAGOT, Didier TERNAT
Santé	Joëlle CHAGOT
Tourisme	Caroline CRUICKSHANK, Michel CREPIAT, Pascal DANIEL

SIÈGE D'AUBUSSON

📍 34 B rue Jules Sandeau-BP 40
23200 Aubusson
☎ Tel : 05 55 87 79 98
📠 Fax : 05 55 83 08 71
✉ E-mail
Horaires : Du lundi au vendredi : 9h-12h et
13h30-16h



UNITÉ TERRITORIALE DE GENTIOUX

📍 Le Bourg
23340 Gentioux-Pigerolles
☎ Tel : 05 55 87 92 49
📠 Fax : 05 55 87 92 67
✉ E-mail
Horaires : Du lundi au jeudi : 9h-12h30 et
13h30-17h30 - Vendredi : 9h-12h30

Les compétences obligatoires :Aménagement de l'espace communautaire

- Stratégie de territoire
- Maîtrise du foncier
- TAD (transport à la demande)
- Protection et valorisation des espaces naturels
- Réalisation d'études d'intérêt communautaire
- SCOT (schéma de cohérence territoriale) et PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Développement économique du territoire

- Zones économiques
- Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme
- Étude et mise en œuvre d'un aménagement économique durable du territoire

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilésGestion des aires d'accueil des gens du voyage

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Politique du logement social d'intérêt communautaire et du cadre de vie, logements locatifs

Foyers personnes âgées, handicapées

- Dispositifs d'amélioration de l'habitat
- Valorisation du patrimoine bâti
- Développement des infrastructures numériques

Voirie d'intérêt communautaire

Équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Les compétences facultatives et supplémentairesAction sociale d'intérêt communautaire

- Politique de l'Enfance et de la Jeunesse
- Actions sociales liées à la santé
- Actions sociales à destination des personnes défavorisées

Soutien aux actions menées par les associationsPolitique culturelle communautaireAssainissement non collectif

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien des actions de maîtrise de l'énergie

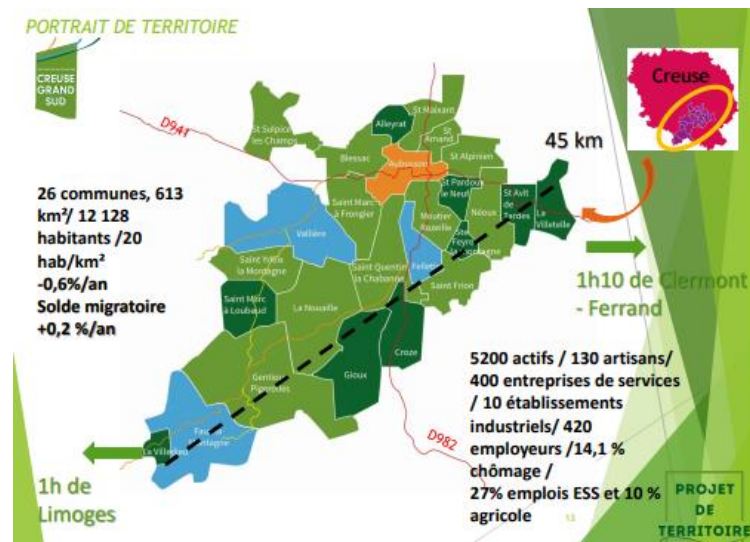
Élaboration et mise en œuvre d'un schéma d'itinéraire de promenades, de randonnées et de sentiers d'interprétation

Gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire

Mutualisation de l'ingénierie territoriale et de matériel

PROJET DE TERRITOIRE, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD → HORIZON 2030

(Document réalisé à partir de l'important travail mis en œuvre par le CODEV, conseil de développement).



Un projet de territoire est un document par lequel une collectivité définit son avenir en matière de développement et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement et de gestion des ressources.

C'est concrètement une feuille de route collective stratégique et opérationnelle, une vision stratégique large, dans l'espace et dans le temps, suivie d'un programme d'actions (qui permettront d'assurer le développement et l'aménagement homogène du territoire) partagées par l'ensemble des communes appartenant à la Communauté de communes mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire.

LE CONSTAT

- **Les atouts**
 - Un cadre de vie exceptionnel, le paysage, la tranquillité, la nature
 - La richesse humaine, le savoir-faire, le tourisme, le foncier abordable
- **Les faiblesses**
 - Le déclin démographique
 - L'emploi
 - La mobilité
 - La perte de services publics et des commerces de proximité
 - La perte d'autonomie du territoire

Les gens viennent pour: la qualité de vie, le calme, le « vert », le foncier accessible, la fiscalité avantageuse, la sécurité, le retour aux sources, la fuite de la ville, la richesse sociale, le dynamisme culturel.

Les gens partent pour: des raisons de santé, pas d'emploi ou mutation, les études supérieures (et ne reviennent pas).

Ce qui manque : les commerces de proximité, les services publics, la souplesse dans la législation sur l'urbanisme, les services de santé, l'accès au numérique, la facilité dans la mobilité, les équipements notamment pour les jeunes de 15-25 ans.

À partir de ce constat, des enjeux et une stratégie ont été définis, résumés dans le tableau ci-dessous.

UN TERRITOIRE D'ACCUEIL	UN TERRITOIRE OÙ IL FAIT « BIEN VIVRE »	UN TERRITOIRE POUR TOUS ET PAR TOUS
<ul style="list-style-type: none"> → Garantir une activité . Créer richesse et emploi . Accompagner les entreprises à taille humaine . Développer le télétravail . Encourager la solidarité → Offrir l'accès à un habitat décent . Encourager la sobriété de l'énergie . Lutter contre la vacance → Maintenir les services de proximité . En terme de santé et de services à l'enfance → Offrir une alimentation saine, accessible et respectueuse de l'environnement . Maintenir l'activité agricole autonome et diversifiée . Développer les circuits courts → Désenclaver le territoire . Organiser les mobilités des personnes et des services . Limiter la fracture numérique 	<ul style="list-style-type: none"> → Préserver le patrimoine naturel . Maintenir et préserver la haute qualité environnementale . Préserver la ressource en eau (qualité/quantité) . Adapter la gestion de la forêt pour développer plus de valeur ajoutée locale et préserver un équilibre environnemental (biodiversité, paysage) . Tendre vers le « zéro déchets » → Gérer l'aménagement du territoire . Garantir les équilibres pôles/communes via le PLUi . Conserver et déployer le maillage des offres de santé et de services (commerce, culture, sport...) → Préserver un territoire à expérience unique . Faire valoir nos atouts par une offre touristique cohérente <div data-bbox="639 1771 956 2045" style="text-align: center;"> </div>	<ul style="list-style-type: none"> → Conforter la solidarité entre les habitants . Récréer des lieux de sociabilité dans les bourgs . Encourager le tissu associatif → Prendre en compte les besoins des jeunes et des personnes âgées, en particulier → Renforcer la démocratie participative → Développer le partenariat entre les institutions et les territoires → Changer l'image négative des habitants sur leur territoire → Valoriser nos spécificités <div data-bbox="1050 1469 1469 2045" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Pour atteindre ces objectifs, il faut à présent : en définir les étapes, organiser des groupes de travail pour chaque enjeu, organiser des conférences de maires, impliquer les nouveaux élus et le CODEV, affiner la stratégie par enjeu, prioriser, établir une feuille de route collective partagée (programme d'actions).</p> </div>

Ouvert fin 2015, ce centre aquatique intercommunal comporte plusieurs espaces offrant une pluralité d'activités aux usagers :

- Un bassin de natation 25 x 15 m avec six couloirs. Il est dédié à l'apprentissage de la natation et donne la priorité à la pratique sportive.
- Une zone ludique avec :
 - Un bassin d'initiation de 180 m² plus particulièrement dédié aux jeunes enfants et aux activités comme l'aquagym. En dehors des séances scolaires, avec son couloir de nage à contrecourant, il est le bassin de détente de l'équipement.
 - Un toboggan géant pour le plaisir des petits et des grands.
 - Une pataugeoire de 30m² pour la familiarisation des très jeunes enfants avec le milieu aquatique.
- Un espace bien-être/balnéo constitué d'un hammam, d'un sauna et d'un spa avec salle d'activité pouvant accueillir des cours collectifs ou particuliers (yoga, massages, formations, etc.).
- Un espace d'accueil et d'attente avec bibliothèque et espace jeux pour les plus petits.
- Des espaces extérieurs accueillant de nombreuses animations ponctuelles (spectacles, concerts, histoires contées...) : terrasse en bois, plage en gazon, parvis.



Les activités proposées : aquagym, aqua jogging, aqua bike, aqua fitness et bébés nageurs, et bien sûr leçons particulières.

Températures : 30° pour le petit bassin, 28° pour le bassin sportif, 32° pour la pataugeoire et 34° pour le spa.

Une attention particulière est portée à son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

HORAIRES DE BAIGNADE

à partir du samedi 29 janvier 2022 :

- Lundi : de 12h à 13h30
- Mardi : de 12h à 13h30 et de 16h à 18h
- Mercredi : de 12h à 13h30 et de 15h à 20h
- Jeudi : de 12h à 13h30
- Vendredi : de 12h à 13h30 et de 17h à 20h
- Samedi : de 14h à 18h (+BB nageurs de 10h à 12h)
- Dimanche : de 9h30 à 12h30

Tarif au trimestre (10 séances) :	
ComCom	Hors Comcom
44 €	57 €
Tarif à la séance :	
ComCom	Hors Comcom
7 €	9 €



- Évacuation des bassins 15 minutes avant la fermeture de l'établissement
- Fermée les jours fériés

ADRESSE

📍 Piscine Intercommunale Creuse Grand Sud
Allée Jean-Marie Couturier
23200 AUBUSSON
☎️ Tél : [05.55.67.71.01](tel:05.55.67.71.01)





La médiathèque intercommunale Creuse Grand Sud, c'est un réseau de sept sites : Aubusson, Faux-la-Montagne, Felletin, Gentioux-Pigerolles, la Villedieu, Saint-Sulpice-les-Champs et Vallière.

La médiathèque la plus importante en taille et en nombre de documents se situe à Felletin. Plus de 26 000 documents, des livres bien sûr mais aussi des revues, des CD, des DVD vont sont proposés en libre accès et empruntables si vous êtes inscrit (inscription gratuite pour tout le monde, carte valable sur tous les sites). Les documents peuvent être empruntés et rendus indifféremment sur les différents sites.

La médiathèque, c'est aussi un accès à Internet, la possibilité d'écouter de la musique et de visionner des films sur demande, des animations ponctuelles, des expositions, des accueils réguliers de groupes. Toutes les animations sont gratuites.



📢 À partir du lundi 24 janvier 2022, conformément au décret ministériel n°2022-51 du 22 janvier 2022, l'accès aux #médiathèques de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud est modifié. Rappel :

- ➡ Pour accéder à la #médiathèque :
- 👤 16 ans et + : présentation du pass vaccinal (schéma vaccinal complet ou certificat de rétablissement du Covid-19 d'au moins 11 jours et de moins de six mois) – masque obligatoire. [En détail >](#)
- 👦 12-15 ans : présentation du pass sanitaire (certificat de vaccination ou test négatif ou certificat de rétablissement du Covid-19 d'au moins 11 jours et de moins de six mois) – masque obligatoire. [En détail >](#)
- 👶 + de 6 ans : masque obligatoire
- 👶 - de 6 ans : masque et pass non nécessaires
- ➡ Sans pass vaccinal ou sanitaire, il vous est toujours possible :
- 👍 D'effectuer les retours de documents
- 👍 D'utiliser notre service de #drive

Jour	Aubusson		Felletin	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	fermée au public		fermée au public	
Mardi	fermée au public	14h-18h30	fermée au public	14h-18h30
Mercredi	10h-12h	14h-18h30	10h-12h	14h-18h30
Jeudi	fermée au public		fermée au public	
Vendredi	10h-12h	14h-18h30	9h-12h30	14h-18h30
Samedi	10h-12h	14h-17h	10h-12h	14h-17h

* Fermées les jours fériés.





C'est le retour du **drive** « Prêt à emporter » sans contact à la médiathèque Creuse Grand Sud.

Le dispositif est à nouveau mis en place pour les médiathèques à Aubusson et Felletin à partir du mardi 10 août 2021 pour les usagers qui ne seraient pas en capacité de présenter un « pass sanitaire » valide.

PAS DE PASS SANITAIRE ? PROFITEZ DES "PRETS À EMPORTER" !



1 Comment nous contacter

Par téléphone :
Aubusson : 05 55 66 61 23
Felletin : 05 55 66 55 22

Par mail :
mediatheque@creuse-grand-sud.fr



Dites-nous ce que vous souhaitez

Je sais ce que je veux :
Je vérifie la localisation et la disponibilité des documents sur le catalogue en ligne : <http://felletin-pom.c3rb.org/>

Je n'ai pas d'idée précise :
Dites-nous ce que vous avez déjà lu, ce que vous aimez, ce que vous ne voulez surtout pas et profitez de conseils personnalisés.

Le "Pack Surprise" :
Vous avez envie de faire des découvertes ? Faites-nous confiance et indiquez-nous le nombre de documents, les supports.



3 Dites-nous quand vous le souhaitez

Merci de nous indiquer le jour et l'heure (approximative) pour le retrait de vos documents. Un délai pour le traitement de votre demande sera nécessaire.





L'action de la Communauté concerne notamment les ordures ménagères (ramassage et traitement) et s'appuie sur 4 types d'interventions :

- **La collecte des déchets ménagers par les équipes intercommunales**, avec des circuits spécialisés ordures ménagères (2.738 t/an) et d'autres spécifiques aux recyclables secs (sacs jaunes individuels à récupérer auprès de votre mairie, environ 187 t/an).
- **La mise à disposition de colonnes de tri**, essentiellement pour le verre (68 unités, les colonnes papiers et emballages sont retirées au fur et à mesure du développement des circuits des recyclables secs).
- La gestion de deux **déchèteries** et d'une plateforme de transfert.
- **La réhabilitation des décharges** (réalisée en totalité) et leur maintenance. La démarche engagée par la communauté vise à réduire les volumes et à améliorer qualitativement la collecte des déchets afin d'accroître la part des déchets recyclables.

Les **déchets recyclables** font l'objet d'une valorisation et sont revendus comme matériaux. De plus, la collectivité reçoit les participations Eco-Emballage.



Par ailleurs, la collectivité a développé des partenariats avec d'autres acteurs locaux :

- Pour la récupération des vêtements usagés : **l'entreprise d'insertion Les Petites Mains**
- Pour les encombrants : **la Ressourcerie Court-circuit**



Les **déchets ménagers** font l'objet d'un traitement soit vers un centre d'enfouissement technique agréé, soit vers l'incinération pour la production d'énergie.

Les déchèteries intercommunales du Thym et des Alluchats vous accueillent sans rendez-vous, sans contrôle du pass sanitaire mais dans le respect des gestes barrières

Horaires

Déchèteries

DÉCHÈTERIE DU THYM
 du lundi au vendredi 13h30 - 17h45
 et le samedi 9h - 11h45 / 13h30 - 17h45

Le Thym 23200 Moutier-Rozeille
 05 55 66 82 73

DÉCHÈTERIE DES ALLUCHATS
 le mercredi et le vendredi
 9h - 11h45 / 13h30 - 17h45
 le samedi 9h - 11h45

Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne
 05 55 67 96 48

Fermées les jours fériés

Pour rappel des consignes : port du masque obligatoire, respect de la distance d'au moins 1,5 mètre avec les agents et les autres usagers, interdiction de s'attarder sur le site.

Vous devez impérativement amener et utiliser vos propres balais et pelles pour manier vos déchets. Les remorques et véhicules doivent être triés à l'avance.

- Dans tous les cas, vous devez respecter les gestes barrières.



Le gardien est présent pour vous renseigner et vous inviter à déposer vos déchets par catégories dans les caissons prévus. Il n'est pas là pour décharger votre véhicule.

Merci de votre compréhension.

Les bons gestes de tri à adopter face au Covid19 >

Les meubles ont un nouvel avenir
 Le Programme Éco-mobilier a pour objectif de valoriser 80% des meubles usagés collectés en 2017.

BENNE MOBILIER
 Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier QUELS QUE SOIENT LE TYPE, LE MATÉRIEL, L'ÉTAT.

CHAISES SIÈGES ET REMBOURRÉS CUISINE

LITERIE MEUBLES JARDIN

!! ATTENTION !!

LES CARTONS

SONT À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIES

Seules les cartonnettes sont acceptées dans la colonne de recyclage.
 Pour tout dépôt sauvage, vous encourez une amende de 45 à 1 500 €

Artisans, commerçants ? Vous avez de gros volumes à évacuer chaque semaine ? Contactez votre communauté de communes Creuse Grand Sud au 05 55 67 79 98 pour bénéficier de la collecte hebdomadaire.

Patients en autotraitement

TRIER

NOS C'EST GRATUIT. ET ÇA N'A PAS DE PRIX !

DEMANDEZ VOTRE GRATUITE À VOTRE

VOUS TIREZ VOS COLLECTIONS

- Objectif zéro déchets -

COLLECTEUR CUIR

Recyclage d'articles en cuir de tous types : vêtements, fourrure, articles de maroquinerie, meubles, tapis, etc.

Mais aussi boucles de ceintures, de sacs, de chaussures.

> Pour les gros meubles du genre canapés, vous pouvez découper au cutter ou ciseaux la partie au dos afin qu'elle passe dans le collecteur.

> Pour des volumes importants, vous pouvez contacter directement Olivia au 06 46 82 86 25.

Les collecteurs sont à votre disposition dans les déchèteries du Thym et des Alluchats.






Les lampes qui se recyclent

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole « poubelle barrée », signifiant qu'elle ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.

Tubes fluorescents (néons), lampes fluo-compactes, lampes à Led, lampes dites « techniques » (lampes sodium haute pression, lampes à iode métallique,...), elles sont toutes recyclables !



LES BIDONS C'EST DÉCHÈTERIE !

Les bidons de combustibles pour les appareils de chauffage d'appoint sont à déposer directement en déchèterie (et pas dans les sacs jaunes)

Vos bidons de combustible liquide sont des DÉCHETS DANGEREUX et ne doivent pas être présentés à la collecte. Ils doivent impérativement être ramenés en déchèterie. Ils seront ensuite acheminés vers une usine de traitement spécifique puis valorisés en tenant compte de la toxicité de leur contenu. Il en va de même pour les bidons d'alcool à brûler, allume-feu, bio-éthanol, nettoyant cheminées, pétrole lampant et produit de ramonage.

Tri des déchets : tous responsables !




En plus des déchèteries, la ressourcerie Court-Circuit est précieuse pour la récupération de tous les objets que nous ne souhaitons plus garder. Ceux-ci sont éventuellement réparés, rénovés puis proposés à la vente.

La ressourcerie Court-Circuit vous accueille

Contact
05 55 66 24 11
cc@court-circuit-felletin.org
www.court-circuit-felletin.org

à la Boutique
47 Grande Rue

Vous trouverez des livres, des jouets, de la vaisselle, des luminaires, des articles de puériculture, des accessoires de salle de bain, des articles de sport et plein air, des produits ménagers et des peintures, des appareils électroménagers et hi-fi vidéo, etc...

Court-Circuit récupère tout ce qui peut être réutilisable ! Meubles, literie, vaisselle, jouets, quincaillerie, électroménager, plein air, etc... Si vous souhaitez déposer des objets à la ressourcerie, quel qu'un vous accueillera aux entrepôts. N'hésitez pas à nous téléphoner.

aux Entrepôts
23 route de La Sagne

Vous trouverez des meubles, de la quincaillerie, des objets de plein air, des outils de jardin, des matériaux à prix libre, des pièces détachées, des vélos, des appareils électroménagers et de chauffage, des matériaux de construction, etc...






Dans toutes les communes de la Communauté, se trouvent de nombreux bacs jaunes. Ils peuvent recevoir soit des sacs jaunes récupérables en mairie, soit des déchets jaunes « en vrac ».



Depuis le 1^{er} janvier 2022, tout se trie.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LA COMMUNE DE CROZE

Elle est réalisée cette année les **mercredis des semaines impaires**. Pour rappel, tous les villages sont à présent équipés de conteneurs pour les sacs ménagers et pour les sacs jaunes. **Le point propre de la Baraque** est à votre disposition avec tous les conteneurs et colonnes nécessaires à un bon tri.



ATTENTION aux amoncellements sauvages de verre, notamment en période estivale. Si vous trouvez les conteneurs pleins, merci de bien vouloir ramener les verres chez vous et de les rapporter ultérieurement.

En effet, les camions collecteurs ne peuvent pas ramasser les bouteilles amoncelées par terre.

Chacun est appelé à réaliser ce petit effort et à respecter la propreté des lieux.



Bilan d'une année de tri des emballages sur votre territoire

CE QUE VOUS AVEZ TRIÉ

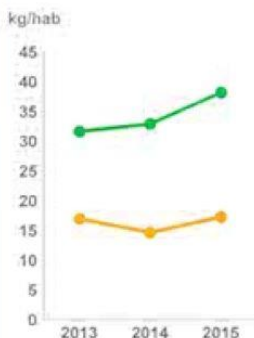


Par habitant



moyenne dans le même type d'habitat

Évolution



Dans votre collectivité



Pour une famille de 4 personnes pendant un an cela correspond en moyenne à :



Vos résultats sont inférieurs à la moyenne dans le même type d'habitat mais vous pouvez sûrement progresser. Pensez au tri et parlez-en autour de vous !

GRÂCE À VOTRE GESTE DE TRI

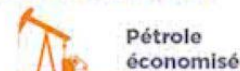
100% bien trié, 100% recyclé



Grâce au tri d'une famille de 4 personnes pendant un an, on peut par exemple fabriquer :



Vous économisez les ressources naturelles



Vous créez une économie circulaire de proximité





Ramassage des encombrants



L'association Court-circuit, missionnée par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, vient collecter les encombrants sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Si vous souhaitez profiter de cette collecte, merci de vous inscrire auprès de votre mairie au plus tard la semaine précédant la collecte (seuls les foyers inscrits seront collectés).

La collecte est susceptible de se poursuivre jusqu'au mardi ou au mercredi en fonction du nombre de foyers inscrits et des volumes à collecter.

Les objets à collecter doivent être déposés devant votre domicile dans la limite de 3 m³ par foyer. Nous ne ramasserons pas les "tas de village".

Nous collectons



les objets encombrants : machines à laver, réfrigérateurs, cuisinières, meubles, matelas, canapés, vélos, sanitaires, appareils de chauffage, fenêtres, téléviseurs...



les petits appareils électriques : radios, jouets à pile, mixeurs, ...



les objets divers : vaisselle, livres, bibelots, outils, ordinateurs, petit électroménager, ...



les matières premières: petites ferrailles, bois...

les déchets ménagers spéciaux (toxiques): huile de vidange (en bidon de 5 L maximum), batteries, vieilles peintures, solvants, produits phytosanitaires, bidons souillés...

La collecte sera respectueuse des objets en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage.

Attention! La collecte s'effectue à la main et au diable.

■ Les plus petits objets doivent être conditionnés par famille (cf. liste ci-dessus) dans des sacs poubelle ou des cartons et les déchets ménagers spéciaux (ou toxiques) doivent être conditionnés dans des contenants fermés hermétiquement.

■ Les cartons doivent être aplatis.



Nous ne collectons pas



Les grosses ferrailles: machines agricoles, voitures ► voir avec un ferrailleur



les ordures ménagères ► containers marrons ou gris



les emballages destinés à la collecte sélective ► sacs jaunes ou colonnes à verre



les déchets verts ► compost ou déchetterie)



les pneumatiques ► s'adresser à la déchetterie du Thym



le fibro-ciment (= amiante) ► s'adresser à un organisme spécialisé

les gravats ► remblai ou déchetterie

les vêtements ► conteneurs vêtement ou déchetterie

Merci de votre collaboration!



Ramassage des encombrants Calendrier 2022

1	lundi	28/03/22	Saint-Quentin-la-Chabanne
2	lundi	04/04/22	Saint-Alpinien
3	lundi	11/04/22	Saint-Sulpice-les-Champs (bourg)
4	lundi	25/04/22	Saint-Sulpice-les-Champs (villages)
5	lundi	09/05/22	Gioux
6	lundi	23/05/22	Croze
7	lundi	13/06/22	Saint-Yrieix-la-Montagne
8	lundi	27/06/22	Saint-Maixant
9	lundi	11/07/22	Vallière (bourg)
10	lundi	18/07/22	Vallière (ouest+nord)
11	lundi	25/07/22	Vallière (est)
12	lundi	12/09/22	Felletin
13	lundi	26/09/22	Aubusson
14	lundi	10/10/22	Néoux
15	lundi	24/10/22	Blessac
16	lundi	07/11/22	Saint-Amand
17	lundi	21/11/22	Saint-Avit-de-Tardes

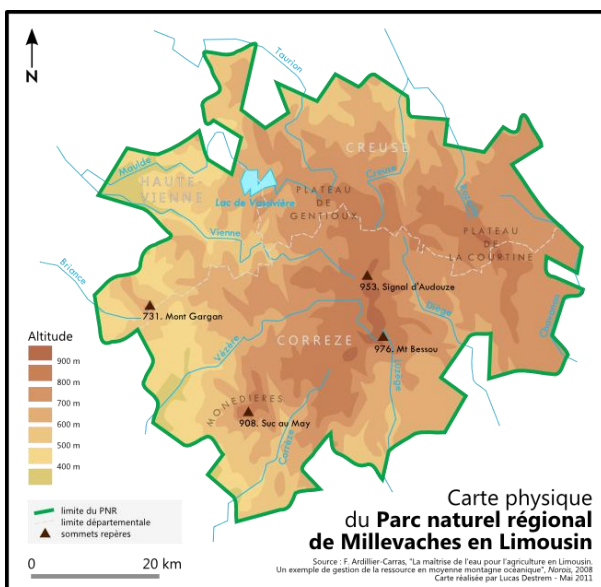
NB : les collectes sont susceptibles de se poursuivre le mardi et le mercredi



Le parc naturel régional de Millevaches en Limousin est un parc naturel régional français créé en 2004, situé à cheval sur trois départements de la région Nouvelle-Aquitaine (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne). Le territoire du parc s'étend sur la partie centrale et orientale de l'ancienne région administrative du Limousin, dont il occupe près de 19 % de la superficie totale. La majeure partie du parc (1 708 km² soit 54 %) est située dans le département de la Corrèze, la partie creusoise s'étend sur 1 007 km² (32 %), la partie haut-viennoise représentant 428 km² (14 %).

S'étendant donc sur 3 143 km², ce qui en fait le sixième PNR français par la superficie, le parc s'organise autour du plateau de Millevaches, vaste ensemble hercynien de nature granitique de la périphérie occidentale du Massif central, qui s'étage entre 400 et 1 000 mètres d'altitude et plusieurs plateaux et petits massifs périphériques.

En termes de relief, le territoire du parc se partage entre quatre zones plus ou moins distinctes :



- Dans la partie centrale, ne couvrant en vérité qu'environ 40 % de sa superficie, le plateau de Millevaches entre 800 et 977 mètres d'altitude, s'étendant de Felletin au nord aux Monédières au sud et d'où émergent plusieurs grands cours d'eau comme la Vienne et la Vézère. Cette partie est la plus élevée du parc, on y trouve plusieurs sommets au-delà de 900 mètres d'altitude, dont le Mont Bessou, point culminant du parc et du Limousin.
- À l'est, le plateau de la Courtine, entre 700 et 932 mètres d'altitude.
- Au nord, les collines du pays de Vassivière et du plateau de Gentioux, entre 500 et 800 mètres d'altitude.
- À l'ouest, la partie la plus basse du parc, qui est en fait la bordure orientale du plateau limousin, entre 350 et 731 m.

Le territoire est riche de par son **environnement naturel diversifié** : des sols granitiques aux milieux tourbeux, des petits ruisseaux aux grandes rivières, des prairies aux forêts... la **faune remarquable** : circaète, truite fario, ou encore la loutre d'Europe choisie comme emblème du Parc. La **flore offre une grande diversité** : landes à bruyères, sphaignes ou drosera n'en sont que quelques exemples. En forêt, **feuillus et sapins** offrent encore une hétérogénéité des paysages. L'automne venu, cèpes et autres girolles viennent agrémenter de leurs parfums les plats régionaux.

Millevalches c'est aussi un **patrimoine bâti et culturel remarquable** : des constructions en pierre de taille souvent agrémentées de décors (symboles religieux ou simples motifs), des ponts, des moulins, des fontaines qui parsèment les paysages du Parc. Ces éléments architecturaux sont l'histoire de la Montagne limousine ; pour chacun une anecdote pourrait être contée en occitan, la langue du pays qui elle-même est une part du patrimoine.

L'**agriculture et l'artisanat** ont un rôle primordial dans l'économie du territoire. L'élevage ovin et bovin est l'activité principale, mais on observe également des productions maraîchères de plus en plus fréquentes malgré le climat parfois rude. Les activités tertiaires notamment dans le secteur social sont également très présentes.

La **diversité des activités** de plein air proposées sur le territoire est l'atout majeur du tourisme sur le Parc. En effet, balades ou randonnées, activités nautiques ou aquatiques, expériences aériennes ou nordiques sont au rendez-vous.

La **pédagogie** est aussi à l'honneur avec des lieux incontournables sur le territoire, tels que la Cité des insectes à Nedde, la Maison de l'Arbre à Chamberet, les musées d'art contemporain de Meymac, Eymoutiers et Vassivière.

Pour **séjourner** de nombreuses solutions s'offrent aux visiteurs : chambres d'hôtes, gîtes, camping, hôtellerie... et pour **manger** on peut trouver de nombreux restaurants mettant à l'honneur le patrimoine culinaire local et ses producteurs.

Le Parc naturel régional de Millevalches en Limousin est à la fois :

- ▶ **Un territoire rural, ouvert et habité**, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où protection de la nature et développement des activités humaines doivent être reliés.
- ▶ **Un organisme investi de missions** : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation.



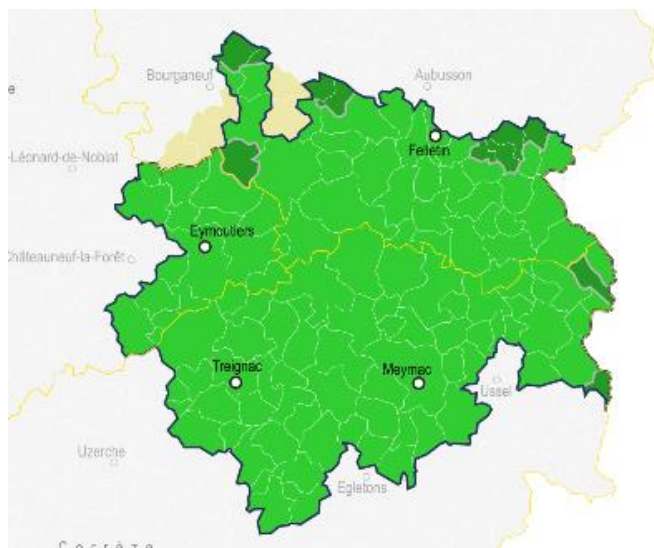
Le PNR Millevaches en Limousin est actuellement constitué de 124 communes (65 communes en Corrèze, 43 en Creuse et 16 en Haute-Vienne).

Il est peuplé de 38 950 habitants.

Les villes de FELLETIN, MEYMAC, EYMOUTIERS et TREIGNAC en sont les portes.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est :

- ▶ **Un territoire rural, ouvert et habité**, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où protection de la nature et développement des activités humaines doivent être reliés.
- ▶ **Un organisme investi de missions :** protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation.



Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est administré par un **comité syndical** et un **bureau syndical**.

Le **comité syndical** est constitué de 182 délégués qui se réunissent 3 à 4 fois par an. Les principales décisions relèvent des finances, de la gestion et du fonctionnement du syndicat mixte. C'est également un lieu de rencontres et d'échanges entre élus. Le conseil syndical élit le **bureau syndical**, puis le président parmi le bureau ainsi constitué. Le syndicat mixte est appuyé par un conseil scientifique et le conseil de valorisation de l'espace rural de Millevaches. Ses orientations et objectifs sont déclinés en actions par une équipe salariée.

Le **bureau syndical** est constitué de 24 membres. Le bureau restreint se compose de :

Philippe BRUGERE, président, et Geneviève BARAT, Mélanie PLAZANET, Françoise SERRE, Christophe ARFEUILLERE, Brigitte LARDY, Renée NICOUX, Catherine HORNEBECK, Bernard POUYAUD, Gérard SALVIAT.



Maison du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin
7, route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES
05.55.96.97.00 accueil@pnr-millevaches.fr

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Le Parc a été officiellement créé par décret du 18 mai 2004.

La rédaction de la nouvelle charte a fait l'objet d'un très important travail en 2018. Depuis la signature du décret ministériel du 26 décembre 2018, le label « Parc naturel régional de Millevaches en Limousin » a été renouvelé pour une durée de quinze ans, soit jusqu'en 2033. C'est cette charte qui définit les principaux axes de travail à mener sur le territoire.

AXE 1 TERRITOIRE A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE

→ **orientation 1** *Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces*

- *Connaître et comprendre la biodiversité, suivre son évolution*
- *Préserver et restaurer les milieux et les espèces associées*

→ **orientation 2** *Accompagner la mutation des paysages*

- *Construire ensemble les paysages de demain*
- *Vivre le paysage dans son village*

→ **orientation 3** *Améliorer la gestion partagée de l'eau*

- *Assurer une gestion cohérente et intégrée des eaux*
- *Préserver la qualité de l'eau*

→ **orientation 4** *Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel*

- *Sauver le patrimoine*
- *Conserver la langue occitane*

AXE 2 TERRITOIRE EN TRANSITION

→ **orientation 5** *Stimuler la production et la valorisation des ressources locales*

- *Développer une agriculture innovante valorisant au mieux et de façon équilibrée les ressources naturelles*
- *Gérer la forêt en valorisant la ressource et en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux*
- *Développer une offre touristique durable*
- *Développer l'innovation dans l'emploi*

→ **orientation 6** *Devenir un territoire à énergie positive*

- *Activer les potentiels d'économie par la sobriété et l'efficacité énergétique*
- *Consommer et produire autrement l'énergie*

AXE 3 TERRITOIRE PARTICIPATIF ET OUVERT SUR L'EXTERIEUR

→ **orientation 7** *Transmettre les savoirs du territoire*

- *Agir pour l'éducation au territoire*
- *Transmettre les connaissances et les savoir-faire par la formation*

→ **orientation 8** *Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire*

- *Renforcer la cohésion par la culture*
- *Développer les coopérations*

Tout est sur le site : [Parc Naturel Régional de Millevaches \(pnr-millevaches.fr\)](http://pnr-millevaches.fr)

Les actions menées par le PNR sont multiples. En voici quelques exemples :

- Des **randonnées**, des circuits découverte, des **activités nautiques** et aquatiques, des activités **nordiques**, du **vol libre** et parapente, des **courses d'orientation** et géocaching, **des parcours dans les arbres**, du **golf**, de **l'escalade**, de **l'équitation**.
- Des **carnets de sorties découvertes**, des sites et sentiers de découverte et d'interprétation, des **musées et centres d'art**, la **maison du parc**, la route des savoir-faire, des expériences bivouac.
- Des **hôtels, chambres d'hôtes**, hébergements collectifs, gîtes et locations, hébergements de plein air.
- Des **restaurants recommandés**, des **livrets de recettes**, une **agence de voyage**, l'APPAAT.
- Un programme spécifique « **forêts anciennes** », la relocalisation de **l'alimentation**, le programme **Régal**, pour une alimentation locale, durable et de qualité.
- « **Retrouvance** », formule unique de randonnée itinérante tout compris, en partenariat avec l'ONF.
- Des **stages**, des **formations**, des **concours photos**, des brochures, un **journal** distribué régulièrement sur tout le territoire.



Vivre le Parc
Le journal du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin



D'après « l'écho du parc », lettre d'information aux élus de janvier 2022.

Marque Parc, volet agricole : la relance

À l'automne 2021, le nouvel exécutif du Parc a souhaité redéfinir la **stratégie « Agriculture et alimentation »** pour qu'elle soit plus ciblée et plus ambitieuse. Après un audit global intégrant les acteurs du monde agricole et de ses filières, il a été convenu notamment de relancer le travail engagé sur la **Marque Valeurs Parc naturel régional**. Le travail s'engage dès à présent, avec le renouvellement des marquages des producteurs engagés auparavant, sur les cahiers des charges « Miels et produits de la ruche » et « Fruits, plantes aromatiques, légumes et fleurs ». D'autres cahiers des charges devraient se développer prochainement, selon les volontés des producteurs et artisans du territoire.



Cette Marque valorise les productions issues du territoire, via 3 axes :

- * Humains et sociaux : accueil des visiteurs sur le lieu de vente, stabilité du personnel.
- * Environnement et patrimoine : impacts de l'activité, matières premières respectueuses.
- * Attachement au territoire : économie locale.

C'est l'une des seules marques ou labels existants prenant en compte l'aspect environnemental et l'impact local des productions. Elle permet également aux acteurs engagés de faire partie d'un réseau pour développer des projets communs.

Les producteurs et artisans dont le siège est sur le Parc peuvent dès à présent contacter la chargée de mission agriculture durable et alimentation du PNR pour en savoir plus sur la Marque Valeurs Parc.

Mission grands prédateurs du Parc pour un appui aux éleveurs

Depuis décembre 2021 et la **multiplication d'observations et de prédateurs attribuables au loup**, la présence de cette espèce ne fait plus de doute sur notre territoire. Il est cependant trop tôt pour savoir s'il s'agit d'un simple passage hivernal ou d'une installation à plus long terme sur le territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin.



La présence d'un loup, espèce protégée, suscite des débats et entre en conflit avec l'activité agro-pastorale, dans un contexte d'importante fragilité de cette filière. Il est donc nécessaire d'apporter des solutions pour accompagner les éleveurs, grâce à des financements (État, Europe) et des mesures concrètes (dispositifs de protection et d'effarouchement, moyens humains complémentaires, ...).

Le retour du loup en Limousin est une hypothèse de longue date, pour laquelle la région Nouvelle-Aquitaine et le Parc se sont mobilisés dès 2018, par anticipation. En 2021, la région a confié au Parc, en tant que gestionnaire de territoire à vocation de préservation de la biodiversité et de soutien au développement économique et social, une **mission « Grands Prédateurs »**. Le Parc a ainsi initié plusieurs projets :

- * **Démarches auprès des Préfectures** du Limousin pour obtenir un classement du territoire vis-à-vis du risque de prédation (« cercles »), qui permettrait un financement de mesures de protection pour les éleveurs, et donc une adaptation face à l'arrivée du loup. Une première demande a été effectuée en Corrèze en novembre 2021 et d'autres ont suivi au fil des indices validés, pour permettre une cohérence avec la situation.
- * **Fédérer des acteurs pluridisciplinaires** (institutions, agriculteurs, chasseurs, sylviculteurs, naturalistes) pour favoriser les échanges et le partage des compétences. Il s'agit d'élaborer un plan d'actions visant à accompagner les éleveurs (mesures de protection, démarches administratives...) et autres utilisateurs des espaces naturels (comportement face à un chien de protection par exemple).

* **Recueillir des indices de présence du loup** grâce à l'installation de caméras et à des recherches dédiées. Le Parc développe également une application mobile permettant à chaque habitant de transmettre un témoignage, dans le but d'identifier des secteurs où convergent de nombreux indices de grands prédateurs, pour prévenir les éleveurs.

* **L'objectif est de suivre le loup**, d'identifier ses habitudes, son territoire et finalement de mieux accompagner l'élevage, mais aussi de mesurer les effets sur le gibier et les dégâts sur les plantations forestières.

* **Communication et information** pour apporter des faits et des réponses, en toute transparence. On peut citer la publication d'un article sur cette thématique sur le site internet du parc de Millevaches (<https://www.pnr-millevaches.fr/Le-Loup>), la réalisation avec les acteurs partenaires de flyers concernant notamment le signalement d'une prédation ou encore le développement d'une communication dédiée aux chiens de protection des troupeaux.

Du Jus dans les Pédales 2.0

10 nouveaux vélos à assistance électrique (VAE) sont arrivés au Parc en décembre dernier ! Ces vélos viennent remplacer une partie de la flotte existante, qui sera entièrement renouvelée en 2022.

Ils resteront en location pendant deux ans puis seront **proposés à la vente** aux habitants selon un pourcentage du prix neuf. Depuis 2017, le service de location « Du Jus dans les Pédales » propose des locations longues durées de VAE aux habitants du Parc afin de les sensibiliser à la mobilité douce - le secteur des transports étant le plus consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre du territoire. Avec l'évolution du service vers un système de location/vente, le PNR souhaite aller plus loin dans l'accompagnement au changement de comportement.

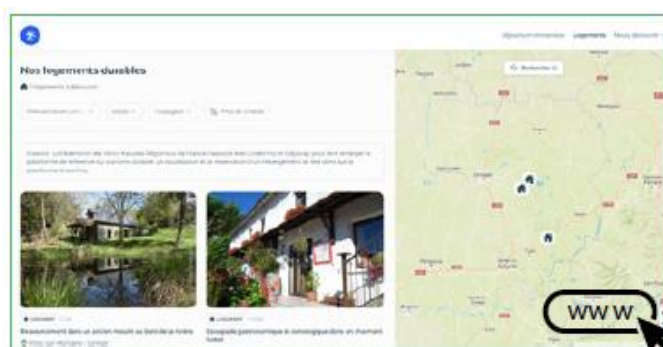


Mise en orbite réussie pour « Destination Parcs », la plateforme nationale de référence du tourisme dans les parcs naturels régionaux

Après de longs mois de gestation, la nouvelle plateforme « Destination Parcs » (<https://www.destination-parcs.fr>) est désormais lancée ! Animée par les agences de voyages Odysway et Green Trip pour le compte de la Fédération nationale des PNR, elle doit devenir LA référence de « l'utopie » touristique dans les Parcs. Destiné à mettre en avant ce qui se fait de mieux et de différent dans le domaine de la rencontre avec les « acteurs du changement », le site donne accès à des séjours et des hébergements dotés :

- D'un caractère local : un Parc naturel régional, des partenaires locaux engagés le plus possible 100% made in local.
- D'un caractère slow : des activités accessibles sans voiture personnelle, de l'itinérance, une offre de restauration bio et/ou locale, des partenaires qui s'investissent pour limiter leur empreinte carbone.
- D'un caractère social : des vacances accessibles pour les personnes en situation de handicap, pour des publics socialement variés à des prix attractifs et éthiques.
- D'un caractère design : des offres qui donnent envie de près comme de loin. De la profondeur et de la qualité de l'information et du contenu partagé, que ce soit avant, pendant et après le séjour.

Le PNR de Millevaches y est représenté par 3 hébergements titulaires de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » : l'Eveil de la Forêt à Vitrac-sur-Montane, la Ferme des Ânes de Vassivière à Peyrat-le-Château et le Ranch des Lacs à Augne. Par ailleurs, un séjour axé sur la découverte de la brebis limousine, de la transhumance et de la laine sera bientôt finalisé et mis en vente sur la plateforme.



Diffusion du premier Billet Rice

Dans le cadre du volet culturel de la Rice Millevaches, le Parc propose la diffusion de son « billet Rice », un lien, qui mêle la culture du territoire et les actualités de la Rice. Il s'agit de poursuivre cette belle aventure en proposant chaque mois une information sur le projet. Ce billet est envoyé par mail à une liste d'abonnés, si vous souhaitez recevoir les prochains billets Rice, envoyez un mail à rice@pnr-millevalches.fr avec votre nom et votre mail.



C'est officiel, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est reconnu Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) ! C'est ce 30 novembre 2021 que le Président du Parc, Philippe Brugère, a révélé le résultat de la candidature au label international. Le jury de l'Association internationale Dark Sky a approuvé le dossier du Parc qui devient la 4ème RICE de France mais la première à concerner un territoire habité.



Venez planter

(Chantiers participatifs)

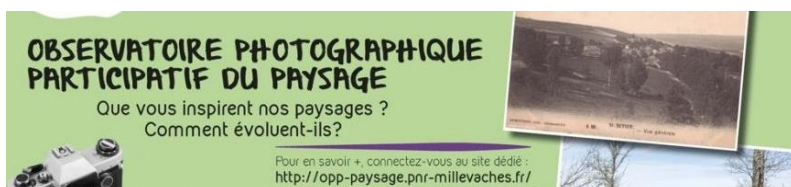
L'intérêt des haies pour la biodiversité n'est plus à démontrer, mais elles ont aussi un grand intérêt sur des parcelles agricoles (brise-vent, ressource fourragère, abri pour le troupeau, protection contre l'érosion...) En février et mars 2022, le PNR s'associe à la LPO (ligue pour la protection des oiseaux) pour plusieurs chantiers participatifs de plantation de haies chez des agriculteurs, dans le cadre du programme « plantons des haies en Nouvelle Aquitaine ».



L'observatoire photographique participatif en Creuse et Haute-Vienne

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la DREAL, réalise un **observatoire photographique participatif des paysages** sur son territoire. Après avoir couvert la Haute-Corrèze en 2021, ce sont les parties creusoise et haute-viennoise qui seront explorées cette année.

L'objectif est d'identifier des secteurs représentatifs du paysage du Parc mais aussi de considérer le cadre de vie quotidien de ses habitants. Il est possible de prendre contact par mail ou téléphone avec la personne chargée de mission Paysage du Parc. Le parc recherche des images, des photos et des cartes postales anciennes allant jusqu'aux années 1990 et des témoignages : **Quels paysages vous parlent ici ? Qu'est-ce qui change ? Qu'est-ce qu'il vous plaît à regarder ? Qu'est-ce qui vous gêne la vue au quotidien ?** Une cinquantaine de points de vue seront sélectionnés pour représenter tous ces sujets et suivre les changements ou au contraire, les constances au fil des années. La réalisation des photographies selon une méthode accessible aux photographes amateurs permettra à toute personne intéressée « d'adopter » ou de choisir un paysage à suivre au fil du temps.



RANDO MILLEVACHES

Rando Millevaches, une application et un site web hyper pratiques pour randonner sur le Parc.

1 C'est complet

Rando Millevaches recense déjà 320 randonnées ! Pédestre, VTT, cheval ou trait, il y en a pour tous les goûts. Certaines durent 30 minutes, d'autres plusieurs jours, certaines sont faciles, d'autres plus ardues, et couvrent un large territoire : le Parc bien-sûr mais aussi autour de Bouganeuf, Saint Léonard de Noblat, Uzeiche...

2 C'est pratique

Grâce à son moteur de recherche multi-critères, Rando Millevaches permet de sélectionner les randonnées adaptées précisément à vos envies. Ensuite, il suffit de se laisser guider ! Pour chaque randonnée, l'appli vous donne également des éléments sur le patrimoine, les points de vue et même les restaurants ! Et vous pouvez télécharger la randonnée afin que ça fonctionne hors connexion.

3 C'est gratuit et accessible à tous les appareils

Disponible sur l'AppStore et Google Play, Rando Millevaches est totalement gratuite. Un vrai plus par rapport aux guides papiers payants. Mais c'est aussi un site web, accessible depuis n'importe quel navigateur sur ordinateur, tablette etc.



4 C'est facile

Rando Millevaches est une application très intuitive. Une série de filtres permet de sélectionner par durée, dénivelé, zone géographique mais aussi parcours (boucle, aller-retour ou traversée), et type (pédestre, VTT, etc.) Ensuite, les indications de parcours sont précises, aucun risque de se perdre ! Et promis c'est très simple à utiliser.

5 Ça fonctionne aussi sans internet

Où vous pouvez utiliser Rando Millevaches même dans des coins perdus, il vous suffit de télécharger la randonnée au préalable, et vous suivrez le parcours sans soucis hors connexion. Et si vous préférez la vie sans smartphone, vous pouvez donc télécharger et imprimer l'itinéraire directement sur le site web !



Scanner le QR code avec le smartphone pour installer directement l'application

Découvrez rando-millevaches.fr



[Rando Millevaches \(pnr-millevaches.fr\)](http://rando-millevaches.fr)





Une nouvelle commande groupée de récupérateurs d'eau de pluie au Parc naturel régional de Millevaches en Limousin !

Dans le cadre de son programme d'Adaptation au changement climatique soutenu par l'ADEME, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin organise pour la seconde année consécutive une **commande groupée de récupérateurs d'eau de pluie**. Il souhaite ainsi sensibiliser sa population aux enjeux de la ressource en eau.

Ce dispositif s'adresse aux habitants, entreprises et collectivités du territoire du Parc naturel et des EPCI signataires de la Charte de Parc. Les récupérateurs d'eau, d'une capacité de 1000L, sont fabriqués par l'entreprise française BELLI et proposés à 112,95€ pièce. Les livraisons auront lieu dans les communes de Meymac (19), Felletin (23) et Eymoutiers (87).

Les acheteurs potentiels ont jusqu'au 1^{er} avril 2022 pour s'inscrire auprès des services du Parc.

Pour inscription et information

Contactez Manon Campenet, chargée de mission énergie-climat par mail tepos@pnr-milleevaches.fr ou par téléphone **06 31 85 86 68**



Décryptage

Bon ou mauvais éclairage ? Y voir plus clair !

L'éclairage public sert aux activités humaines. L'ajuster au plus près des besoins permet de préserver à la fois l'observation du ciel et l'écosystème nocturne. Les collectivités ont des obligations (décret de décembre 2018) et aussi des marges de manœuvre pour réduire

la pollution nocturne grâce à la Rice Millevaches. À l'échelle individuelle comme collective, on peut choisir des éclairages au faible impact écologique et à la plus grande efficacité énergétique, en considérant trois aspects :

LE FLUX LUMINEUX

BON :
UN FLUX LUMINEUX ORIENTÉ VERS LE SOL.



DEPUIS 2018, LE FLUX SUPÉRIEUR (ULOR) DOIT ÊTRE INFÉRIEUR À 4% ET SUR LA RICE : INFÉRIEUR À 1%.



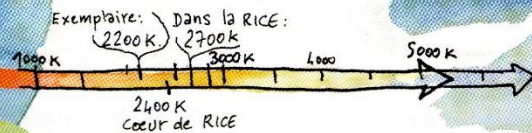
SOLUTION BRICOLÉE POUR Y REMÉDIER : OCCULTER LA PARTIE SUPÉRIEURE !

LA TEMPÉRATURE DE COULEUR

BON :
UNE LUMIÈRE CHAUDE, ORANGÉE, À L'ANCIENNE !



ELLE SE MESURE EN DEGRÉS KELVIN



MAUVAIS :
UNE LUMIÈRE FROIDE (CELLE DES LEDS BLANCHES PAR EXEMPLE).



LA TEMPORALITÉ

IL EST RECOMMANDÉ D'ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE 6 HEURES AU MINIMUM (SOUVENT ENTRE 23 H ET 5H) POUR POUVOIR OBSERVER LES ÉTOILES. POUR PRÉSERVER DES ESPÈCES NOCTURNES, DES COMMUNES FONT UNE EXTINCTION TOTALE SAISONNIÈRE, DE MAI À SEPTEMBRE PAR EXEMPLE.

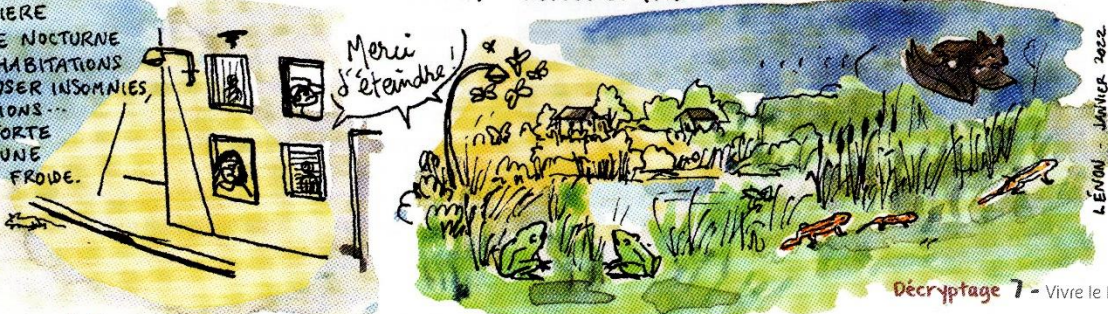
UNE FAÇON SIMPLE ET EFFICACE DE BAISSER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE.

Les horloges astronomiques sont de petits boîtiers électroniques qui permettent de piloter un à dix points lumineux, avec une coupure journalière programmée. Ils s'altèrent moins que les capteurs photosensibles et sont d'une utilisation plus souple que les horloges mécaniques.

QUELS IMPACTS ?

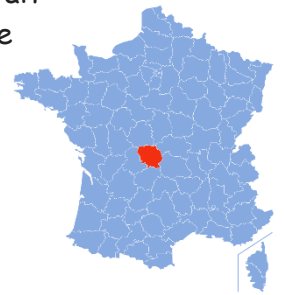
UNE LUMIÈRE INTRUSIVE NOCTURNE PRÈS D'HABITATIONS PEUT CAUSER INSOMNIES, DÉPRESSIONS... À PLUS FORTE RAISON UNE LUMIÈRE FROIDE.

L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE MODIFIE LE COMPORTEMENT DE LA FAUNE, SELON QU'ELLE EST ATTIRÉE PAR LA LUMIÈRE (PHOTOTACTISME POSITIF) OU REPOUSSÉE (PHOTOTACTISME NÉGATIF).



L'ÉNONCÉ - JANVIER 2022

La **Creuse** est un département français appartenant à l'ancienne région Limousin qui fait partie de la grande région Nouvelle Aquitaine depuis 2016. Il succède à la province de la Marche dont il reprend en grande partie le territoire. La Creuse est située dans le nord-ouest du Massif Central et tire son nom de la rivière CREUSE qui le traverse.



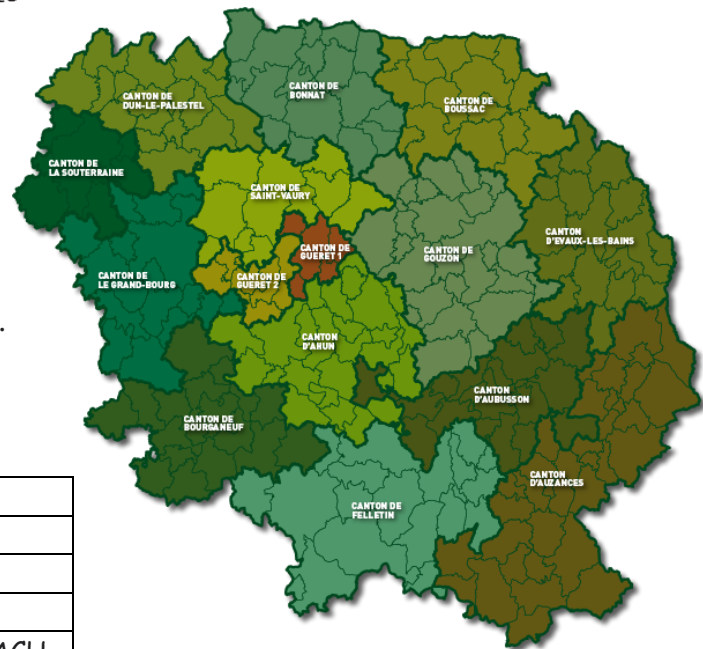
C'est le second département français le moins peuplé, après la Lozère, avec 117 500 habitants en 2018.

Sa plus grande ville, GUÉRET (12 734 habitants en 2019) est également le siège de la préfecture. Le département ne compte qu'une sous-préfecture, Aubusson.

La CREUSE le Département

Le conseil départemental de la Creuse est l'assemblée délibérante du département, collectivité territoriale décentralisée. Son siège se trouve à Guéret.

Depuis 2015, le département est découpé en 15 cantons. Chaque canton est représenté par 2 conseillers départementaux, une femme et un homme.



AHUN	C. DEFEMME et T. GAILLARD
AUBUSSON	L. CHEVREUX et V. MARTIN
AUZANCES	V. SIMONET et J. SAUTY
BONNAT	H. PILAT et G. MARSALEIX
BOURGANEUF	M. JOUANNETAUD ET J.J. LOZACH
BOUSSAC	C. GRAVERON et F. FOULON
DUN le PALESTEL	H. FAIVRE et L. DAULNY
EVAUX les BAINS	M. T. VIALLE et N. SIMONNET
FELLETIN	R. NICOUX et J.L. LÉGER
GOUZON	M.C. BUNLON et P. MORANÇAIS
GRAND-BOURG	D. CHARTRAIN et B. LABAR
GUERET 1	I. PENICAUD et T. BOURGUIGNON
GUERET 2	M.L. COINDAT et E. BODEAU
SAINT-VAURY	A. MARTIN et P. BAYOL
LA SOUTERRAINE	M.F. GALBRUN et P. FILLOUX



Renée NICOUX et Jean-Luc LEGER,
conseillers départementaux de
FELLETIN.

Le canton de Felletin comprend 19 communes : Croze, Faux-la-Montagne, Felletin, Féniers, Gentioux-Pigerolles, Gioux, la Nouaille, la Villedieu, le Monteil-au-Vicomte, Moutier-Rozeille, Poussanges, Royère-de-Vassivière, Saint-Frion, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Martin-Château, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Yrieix la-Montagne, Sainte-Feyre-la-Montagne, Vallière. **Ce canton totalisait 6428 habitants en 2019.**

Les commissions du conseil départemental

Les groupes politiques sont représentés dans ces commissions, proportionnellement à leur nombre au sein de l'assemblée (16 élus « les Républicains » et 14 élus « PS et alliés »).

1ère commission :	2ème commission	3ème commission	4ème commission	5ème commission
<p>Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines</p> <p>Jérémie Sauty, Thierry Gaillard, Franck Foulon, Catherine Graveron, Jean-Luc Léger, Eric Bodeau.</p>	<p>Accueil et Attractivité</p> <p>Delphine Chartrain, Catherine Defemme, Nicolas Simonnet, Marie-Christine Bunlon, Renée Nicoux, Thierry Bourguignon.</p>	<p>Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports</p> <p>Laurent Daulny, Patrice Moraçais, Laurence Chevreux, Marie-Thérèse Vialle, Marie-Christine Bunlon, Armelle Martin, Isabelle Pénicaud, Marie-France Galbrun.</p>	<p>Solidarités Territoriales et Développement durable:</p> <p>Guy Marsaleix, Valéry Martin, Thierry Gaillard, Nicolas Simonnet, Bertrand Labar, Marinette Jouannetaud, Patrice Filloux, Jean-Jacques Lozach.</p>	<p>Numérique et Mobilités</p> <p>Catherine Graveron, Hélène Faivre, Hélène Pilat, Franck Foulon, Guy Marsaleix, Eric Bodeau, Mary-Line Coindat, Philippe Bayol.</p>

Les compétences du conseil départemental sont multiples. Elles concernent :

- L'enfance, la famille, la jeunesse
- L'insertion
- Le logement
- Les séniors
- Le handicap
- Les collèges
- Le numérique
- Les routes
- Le soutien aux territoires
- La culture, le patrimoine
- Le tourisme
- Le sport, les loisirs de nature
- L'environnement
- L'agriculture
- Le laboratoire départemental d'analyses



Le château des comtes de la Marche, siège du conseil départemental.

Hôtel du Département
4 place Louis Lacrocq
BP 250 – 23011 Guéret cedex
Tél. : 05 44 30 23 23
Fax : 05 44 30 25 27

Horaires d'ouverture : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30



FOCUS SUR LA CREUSE

C'est l'un des départements les plus ruraux et les moins peuplés de France. Au sein de 258 petites communes vivent quelque 120 000 Creusois. Guéret, qui bénéficie du dispositif de redynamisation des villes moyennes, « Action cœur de ville », compte 12 734 habitants. Mais, plus de 75 % des communes ont moins de 500 habitants, et les EPCI (Comcoms) ne disposent que de faibles moyens pour porter les projets.

Ce département subit une déprise démographique due au vieillissement de sa population. Riche d'une forte tradition rurale (4 400 exploitations agricoles, autour de l'élevage bovin extensif notamment) et d'une forêt très vaste (30 % du territoire), la Creuse dispose, a contrario, d'un secteur industriel peu étoffé et fragile.

Moins de cent médecins libéraux sont encore actifs dans le département et 39 % des généralistes ont plus de soixante ans (données 2018).

Du fait du chômage et d'un niveau de revenu faible, la Creuse connaît un taux de pauvreté de 19,5 % contre 14,1 % au niveau national.

Initié à la suite d'une rencontre entre le Président de la République et une délégation d'élus locaux, le Plan Particulier a donné lieu à un **travail collégial** inédit, aboutissant à un **plan global** signé par le Premier ministre en avril 2019. Le Plan Particulier a été décliné en quatre axes, pour répondre le plus finement possible aux besoins du territoire :

- Accompagner les évidences liées à une image forte et portée du territoire.
- Soutenir les entreprises innovantes, créer, développer et conforter les activités de niches productrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire.
- Accentuer les conditions du bien-vivre en Creuse.
- De grands enjeux transversaux et des solutions envisagées.
- Un cinquième axe, relatif à une évaluation transparente du dispositif est également décliné.

Le Plan Particulier pour la Creuse continue d'avoir des effets durables sur le territoire du département. En effet, de nombreux projets sont en cours de réalisation.



Engagements financiers	SUBVENTIONS ENGAGÉES PAR L'ÉTAT	
AXE 1 Accompagner les évidences liées à une image forte et portée du territoire (p. 3)	5 507 291 €	2 867 000 €
AXE 2 Soutenir les entreprises innovantes ; créer, développer et conforter les activités de niche productrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire (p. 6)	9 745 600 €	4 265 000 €
AXE 3 Accentuer les conditions de bien-vivre en Creuse (p. 8)	35 883 500 €	7 265 000 €
AXE 4 De grands enjeux transversaux et des solutions envisagées (p. 11)	1 080 000 €	150 000 €
TOTAL	52 216 391 €	14 547 600 €

AXE 1. Accompagner les évidences liées à une image forte et portée du territoire.

- Promouvoir une agriculture et une industrie agroalimentaire durable
- Faire de la Creuse une grande capitale du sport et des loisirs de nature
- Faire de la Creuse une destination phare du tourisme vert et culturel
- Développer les savoirs et les savoir-faire autour des tapis et tapisseries d'Aubusson
- La Creuse, berceau de constructeurs d'hier mais aussi de demain

AXE 2. Soutenir les entreprises innovantes, créer, développer et conforter les activités de niches productrices de valeur ajoutée et d'emplois sur le territoire

- Soutien à l'innovation
- Exploitation durable de la forêt : transformation et valorisation du bois
- Production d'énergies vertes et accompagnement à la transition énergétique
- Accueil de nouveaux services publics, civils et militaires, et privés

AXE 3. Accentuer les conditions du bien-vivre en Creuse. De grands enjeux transversaux et des solutions envisagées.

- Numérique et téléphonie
- Santé et permanence des soins
- Éducation / Insertion
- Culture
- Habitat / Logement
- Transport et mobilité

AXE 3. De grands enjeux transversaux et des solutions envisagées.

- Porter une image forte et positive du territoire
- Attirer les entreprises par des incitations fiscales et sociales
- Former pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain
- Mieux structurer le territoire
- Proposer des solutions d'ingénierie et de financement de projet
- Accompagner le changement

Madame Alice Mallick,

arrivée dans le département fin 2020 est la Sous-Préfète chargée de mission « France relance » et « Plan Particulier pour la Creuse ».

Elle est joignable à la Préfecture de la Creuse, à Guéret.

En France, les cours d'eau dont la qualité est telle qu'on peut estimer qu'ils sont proches de leur état naturel, sont très rares et précieux. Leur rareté et l'absence de statut de protection à leur égard a suscité, auprès d'une communauté d'amoureux des rivières et d'hydrologues, la volonté de créer un outil qui permettrait d'identifier ces rivières, de les faire connaître et d'encourager le maintien de leur excellent état de préservation : le label « **Site Rivières Sauvages** ».

Aujourd'hui, dix rivières françaises ont obtenu ce label, dont **deux, ici, en Creuse : la Gioune et le Pic**. Cette labellisation est le fruit d'un travail de deux années mené par le Conseil départemental. Elle a également mobilisé de nombreux partenaires locaux : *Communauté de Communes Creuse Grand Sud, Communauté de Communes CIATE et Bourgneuf Royère de Vassivière, Haute Corrèze Communauté, le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, L'Établissement Public Territorial du Bassin de la Vienne, la Fédération de Pêche de la Creuse, les Jeunes Agriculteurs, l'Agence de Développement et de Réservation Touristique.*

En France, moins de 1% des rivières pourraient être qualifiées de sauvages. Leur rareté est telle que sur les 5 500 kilomètres de cours d'eau du département de la Creuse, seuls 14,7 kilomètres de la Gioune et 12,9 kilomètres du Pic ont pu « décrocher » le label.

Situés sur le plateau de Millevaches, ces deux cours d'eau de moyenne montagne s'inscrivent dans des paysages de pâturages, tourbières, landes, forêts de feuillus et sylviculture. **La Gioune née à Féniers, serpente à travers Gioux avant de se jeter dans la Creuse, à Croze.** Le Pic prend sa source à Royère de Vassivière puis traverse principalement la commune de Saint-Pardoux Morterolles avant de rejoindre la Maulde, à Saint-Martin-Château.

Quelques précisions sur la Gioune

Située sur la frange nord du plateau de Millevaches, la Gioune est **une rivière à vocation salmonicole**. Elle est caractéristique d'une rivière de moyenne montagne sur un contexte géologique de type cristallin. C'est une rivière de tête de bassin versant (territoire situé le plus en amont de la surface d'alimentation d'un cours d'eau).

Elle prend sa source dans le puy Renardier au Combe Nègre à **Féniers à 863 m** d'altitude. Elle conflue en rive gauche de la Creuse, sur la commune de Croze, après un parcours de 17 kilomètres.



L'eau est d'excellente qualité et la morphologie du lit est très peu altérée hormis quelques points ponctuels, réversibles, liés à l'abreuvement du bétail directement au cours d'eau. On y retrouve un cortège piscicole typique des rivières de tête de bassin versant : **Truite fario, Chabot, Vairon, Loche franche, et aucune espèce envahissante.**

Son bassin versant est un sous bassin versant de la Creuse, il s'étend sur 54 km². L'étendue du bassin versant concerne la totalité ou une partie du territoire de Gioux, Gentioux-Pigerolles, Féniers, Croze, La Nouaille, Peyrelevade, Saint-Setiers, Clairavaux et le Mas-d'Artige.

La vallée de la Gioune présente **une faune et une flore** riches du fait de la qualité et de la diversité des milieux humides et des milieux secs qu'elle abrite. À titre d'exemple, et pour n'en citer que quelques-uns, il est possible d'y observer : des Droseras, des Linaigrettes, ainsi que des rapaces diurnes tels que le Busard cendré, et le Circaète Jean-le-blanc.

Un vaste programme d'actions se déploie pour préserver ces deux rivières labellisées. Sont notamment prévues des actions de communication et de sensibilisation, des interventions auprès du public scolaire (classes de cycle 3), la recherche d'espèces protégées, et, lorsque cela est nécessaire, l'accompagnement personnalisé des propriétaires riverains des cours d'eau ou des exploitants agricoles et sylvicoles. Un suivi de la qualité des milieux est programmé ainsi qu'une gestion halieutique adaptée. Le succès de cette démarche engagée sur ces territoires de grande valeur est conditionné par l'adhésion des habitants qui ont su préserver la qualité de ces milieux fragiles.

Certaines portions de rivière font l'objet de l'opération « No kill » qui contraint les pêcheurs à remettre leurs prises à l'eau.

Ce parcours dit de **graciation** est de **3500 mètres**, entre le pont de Gioux et le pont des Angles à Croze.



En balade dans la vallée de la Gioune :

Landes sèches (photos 1 et 6)

Zones humides de fond de vallée et sous-bois de feuillus (photos 3 et 4)

Traversée d'un pont-planche pittoresque (photo 2)

Vue sur la rivière (photo 5)

Point de vue panoramique sur la vallée du ruisseau de Cubaynes depuis une lande pâturée (photo 7)

Découverte d'un ruisseau et de sa confluence avec la Gioune (photo 8)





La salle polyvalente est composée d'un bar, d'une cuisine aménagée... et d'une grande salle rénovée pouvant accueillir au maximum 139 personnes.

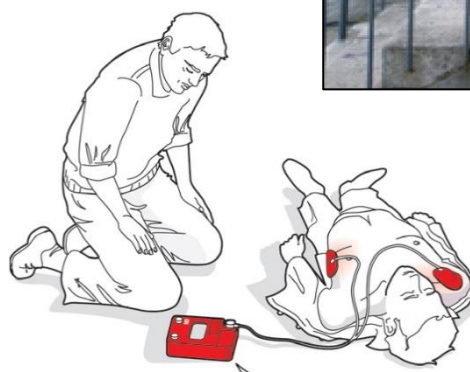


Nous vous proposons les tarifs suivants (tarifs pour le week-end) :

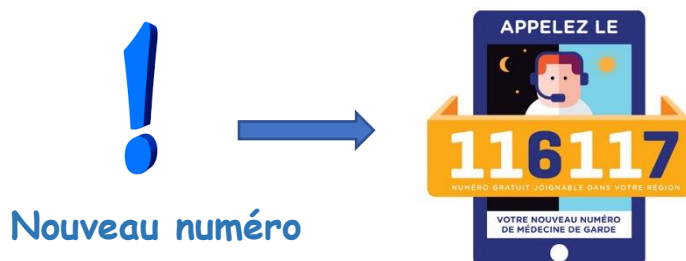
- 40 € pour les animations (gratuit pour les associations de la commune).
- 90 € pour les personnes habitant sur la commune.
- 140 € pour les personnes n'habitant pas sur la commune.
- Forfait de 30 € pour le chauffage (période hivernale uniquement).
- Caution de 500 €.



Nous rappelons que la commune de Croze met à la disposition des habitants, un défibrillateur situé à l'extérieur de la mairie, à droite de la porte d'entrée de l'association. Il donnera la possibilité à tous de sauver des vies, dans la mesure où ce défibrillateur est automatisé. Les explications sont données au fur et à mesure par des consignes vocales.



URGENCE, QUI APPELER ?



Nouveau numéro

- Le 116 117 permet de contacter un médecin généraliste de garde les soirs à partir de 20 heures, les week-ends à partir du samedi midi et les jours fériés.
- Ce numéro d'appel unique et gratuit permet d'avoir accès à la garde de médecine libérale.
- En journée durant la semaine, le numéro ne sera pas accessible.





LES CONSULTATIONS AU CENTRE HOSPITALIER D'AUBUSSON

Consultations site LE MONT 50, rue Henri Dunant 23200 AUBUSSON			Consultations site de la CROIX BLANCHE 3, Côte Ribière 23200 MOUTIER-ROZEILLE		
Addictologie (Alcool, toxicomanie, addictions comportementales)	Tous les mardis matins	Mme BOUAS	Mémoire	Les mercredis	Dr NOUAILLE Mme MONNIER
Diététique	Un mercredi par mois	Mme BONNAUD	Pneumologie	Tous les jeudis après- midis	Dr IBRAHIM
Neurologie	Un vendredi tous les quinze jours	Dr CONDET	Orthoptie	Tous les mercredis après-midis	Mme DEPOUET
Sage-femme	Tous les lundis avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie	Mme DAHI	Gastro-entérologie	Un lundi tous les quinze jours	Dr TENSAOUTI
Rendez-vous à prendre auprès du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LE MONT au 05.55.83.50.50 Excepté pour les consultations de sage-femme de Mme DAHI : appeler le service maternité du Centre hospitalier de Guéret.			Gynécologie	Un mercredi par mois	Dr MASSRI
Rendez-vous à prendre auprès du secrétariat médical du Centre Hospitalier d'Aubusson, site LA CROIX BLANCHE au 05.55.83.60.71 ou 05.55.83.60.72 Pour les RDV d'imagerie, appeler le 05.55.83.60.90			Cardiologie	Tous les jeudis	Dr LY Dr SAMB Dr SEBRY Dr MMAMRI
			UROLOGIE	1 lundi après-midi par quinzaine	
			Anesthésie	Les lundis ou mardis	Dr LAGARRIGUE
			Ophtalmologie	2 mardis par mois	Dr BENAYOUN Dr MUNIER
				1 jeudi et 1 vendredi par mois	Dr VERGNE
			Chirurgie viscérale	Les vendredis	Dr BROUDISSA Dr CHOKAIRI Dr ACCARDO
			Imagerie (radiologie, scanner, échographie, mammographie)	Du lundi au vendredi	Dr BERGERET Dr EL YAMANI



Le centre de secours implanté sur la route de Crocq, s'appuie sur une quinzaine de volontaires réellement actifs qui travaillent en deux équipes. Ainsi, le centre de secours aura retrouvé un effectif plus confortable. Les gradés pourront ainsi s'appuyer sur une équipe rajeunie. Des nouvelles recrues et l'assiduité aux formations leur permettent de mieux répondre à vos sollicitations.

Les sapeurs-pompiers du centre de secours sont quotidiennement à vos côtés pour vous apporter aide et secours.



Agardom, un service d'Aide et d'accompagnement à domicile

Notre Objectif : permettre aux personnes âgées, handicapées ou malades, de pouvoir rester à leur domicile dans des conditions optimales, grâce à une offre de services de qualité.

Notre équipe vous accueille, vous écoute et vous informe sur les dispositifs d'aide à domicile. Nous nous engageons à vous donner une information claire et adaptée à vos besoins, pour vous aider à faire votre choix en toute sérénité.

Vous souhaitez rester à domicile, nous pouvons vous aider à réaliser ce projet.

Nous pouvons vous aider à constituer votre dossier de première demande et à le transmettre ensuite à votre organisme financeur.

Agardom, c'est aujourd'hui plus de 200 salariés, qualifiés avec une expérience et des compétences confirmées dans le service d'aide à la personne.

Nos horaires d'intervention à domicile sont : du lundi au dimanche de 8h à 20h.

Nous pouvons vous accompagner dans toutes vos démarches pour :

- L'entretien du logement : ménage courant, entretien du linge, ...
- Les courses et l'aide à la préparation des repas.
- L'aide à la personne dépendante : aide à la toilette, aide à l'habillage,
- Le soutien moral, social et administratif, lecture, jeux de société, assistance aux démarches administratives courantes, ...

Agardom, c'est aussi, presque 60 années d'expériences, un agrément qualité, une certification Handéo.

Besoin d'explications, de conseils ?

Nos responsables de secteur étudient, avec vous, vos besoins et les financements possibles, n'hésitez pas à nous contacter au 05 55 83 35 00 pour plus de renseignements.

Des permanences ont lieu régulièrement, Felletin, Auzances, Boussac, Ahun, Lavaveix, Chénérailles, Gouzon, Crocq, Mérenchal, Gentioux, ... Une occasion de rencontrer votre responsable de secteur

***Aide à Domicile, « Et si c'était fait pour vous ? »***

350 000 postes devront être pourvus dans ce secteur d'ici 2025. Or, nous peinons aujourd'hui à recruter. Dans le cadre de nos interventions, nous sommes régulièrement à la recherche de candidature, n'hésitez pas à déposer votre CV ou à nous contacter pour un éventuel entretien.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson – 05 55 83 35 00 – agardom@agardom.fr



Se protéger des tiques, porteuses de nombreuses maladies, est une priorité.

À l'extérieur, portez des vêtements longs et clairs (manches longues, chaussures fermées, chapeau), utilisez des répulsifs et traitez les animaux domestiques. Inspectez-vous minutieusement après chaque sortie. Attention, les tiques peuvent être très petites. Pensez au dos et au cuir chevelu.

N'utilisez qu'un tire-tique (disponible en pharmacie ou vétérinaire) pour les enlever ; ne mettez aucun produit comme l'éther, l'alcool ou la vaseline. Puis désinfectez la plaie. Surveillez l'endroit de la piqûre pendant au moins 1 mois.

Consulter un médecin en cas d'érythème migrant (tache rouge qui n'apparaît que moins d'une fois sur deux), de symptômes grippaux, et/ou de douleurs inexplicables. Conseil utile : notez la date de piqûre et photographiez tout symptôme dermatologique.

Vous pouvez déclarer toute piqûre de tique grâce à l'application Citique :

[Signalement-Tique](#) est une application disponible gratuitement pour les smartphones [ios](#) et [android](#) ainsi que [via son site internet](#). Mise en service par l'[Inra](#), l'[Anses](#) et le [ministère des Solidarités et de la Santé](#), elle permet de signaler rapidement aux scientifiques les piqûres de tiques, qu'elle soient repérées sur un humain ou un animal. En outre, **après avoir signalé une piqûre de tique**, l'application vous permettra d'envoyer la tique au laboratoire pour analyse. Cette tique sera conservée dans une tiquothèque, collection unique en France, mise à la disposition de tous les chercheurs partenaires du projet.

<https://www.citique.fr/signalement-tique/> Et pour déclarer sur internet (pour ceux qui n'ont pas de smartphone) : http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE

L'association **France Lyme**, association de lutte contre les maladies vectorielles à tiques, est une association nationale loi 1901 reconnue d'intérêt général et agréée par le Ministère de la Santé. Elle organise de la prévention pour tous les publics, et soutient et conseille les malades. Site internet : <https://francelyme.fr/site/>

La **Section Creuse de France Lyme**, créée en 2017, vous propose différentes actions de prévention ainsi que des permanences qui sont des moments d'échange et de partage pour les malades et leurs proches, adhérents ou non à l'association, et à toute personne souhaitant s'informer sur les maladies à tiques et leur prévention.

Pour toute information, contact uniquement par mail à : creuse@francelyme.fr

Pour nous faire un don: <https://www.helloasso.com/associations/association-france-lyme/collectes/section-limousin>

Les vidéos de nos conférences et interviews médias sont disponibles sur Youtube (chaîne "[Section Creuse de France Lyme](#)")

Prévention des

Maladies vectorielles à tiques :

LÉSIONS D'ÉRYTHÈME MIGRANT

Voici la lésion typique appelée Bull's eye qui ressemble à une cible.

Voici d'autres exemples d'EM aux apparences diverses



Information
Sensibilisation
Echanges



Maladies Vectorielles à Tiques

PERMANENCES

inscription obligatoire (places limitées)

par mail à: creuse@francelyme.fr

Mairie de Saint-Dizier-Masbaraud
Salle du Conseil
1 rue du Colombier
23400 Saint-Dizier-Masbaraud

les mardis
8 mars, 3 mai,
6 septembre
et 8 novembre 2022
de 15h à 17h



Récapitulatif des élections 2022

Dates de l'élection du président de la République :

- Dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour
- Dimanche 24 avril 2022 pour le deuxième tour

Dates des élections législatives (désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France)

- Dimanches 12 et 19 juin 2022

Inscription sur les listes électorales

Comment s'inscrire :

- En mairie : s'adresser à la mairie de votre domicile avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.
- Par internet : sur le site www.service-public.fr
- Inscription d'office des jeunes français de 18 ans : si vous êtes français et que vous avez fait votre recensement citoyen (militaire) à 16 ans, vous êtes inscrit automatiquement sur la liste électorale à l'âge de 18 ans sur la commune où vous avez été recensé.

Depuis 2019, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales toute l'année. Sauf si vous souhaitez voter pour une élection, dans ce cas vous devez réaliser vos démarches au moins 1 mois avant le 1^{er} tour.

Pour participer aux élections présidentielles du 10 et 24 avril 2022, vous avez jusqu'au 4 mars pour vous inscrire auprès de la mairie de votre domicile. Au-delà, vous serez inscrit pour les élections législatives du 12 et 19 juin.

UNE CARTE ELECTORALE : POUR QUOI FAIRE ?

La carte électorale - appelée aussi carte d'électeur - est un document prouvant votre inscription sur la liste électorale de votre commune. Elle est envoyée aux nouveaux électeurs l'année suivant leur inscription ou, en cas d'élection, l'année de leur inscription. La carte électorale comporte les informations suivantes : • Nom de l'électeur • Prénoms de l'électeur • Adresse du domicile ou de la résidence • Date de naissance de l'électeur • Numéro national d'électeur • Lieu du bureau de vote de l'électeur.

Le jour du scrutin, vous pouvez vous présenter au bureau de vote en possession de votre carte électorale. Cela facilite le travail des membres des bureaux de vote. Toutefois, la présentation de la carte électorale n'est pas une obligation pour voter.

En vue de la prochaine élection présidentielle et des législatives de 2022, la **nouvelle carte électorale** envoyée à chaque électeur inscrit sur les listes électorales est dotée d'un **QR code**. En scannant ce QR code, vous accédez directement à l'ensemble des démarches utiles sur le site dédié aux élections du ministère de l'Intérieur. Vous pouvez également consulter des informations générales sur les élections : rôle, finalité du vote et modes de scrutin.

Le QR code qui figure sur les nouvelles cartes électorales renvoie au site elections.interieur.gouv.fr vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi facilement :

- Vérifier votre situation électorale ;
- Trouver votre bureau de vote ;
- Vous inscrire en ligne, jusqu'au 2 mars 2022, sur les listes électorales ;
- Effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin ;
- Vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.



Ce QR code est le même pour toutes les cartes et pour tous les électeurs. Il n'y a aucune collecte de données personnelles. Il ne sert qu'à orienter l'utilisateur vers le portail internet dédié aux élections du ministère de l'Intérieur.

Comment établir une procuration de vote

Vous n'avez pas la possibilité de voter en personne les 10 et 24 avril prochains pour l'élection présidentielle ? [Marche à suivre pour demander une procuration à un tiers.](#)

Sur la nouvelle carte électorale, ou carte d'électeur, **votre numéro national d'électeur, attribué à chaque électeur, a été mis en exergue.** Et pour cause, **ce numéro est désormais nécessaire pour établir une procuration.**

Ce numéro permanent, unique et propre à chaque électeur, est composé de 8 ou 9 chiffres dans la majorité des cas. Ce numéro permet d'identifier de manière certaine un électeur parmi les 48 millions d'inscrits sur les listes électorales. Il figure sur la carte électorale et peut également être trouvé [en interrogeant votre situation électorale en ligne.](#)

The image shows a form for a French electoral card. The fields are: LIEU DE VOTE, NOM - PRÉNOMS - ADRESSE DU TITULAIRE, N° du bureau de vote, Numéro national d'électeur (à fournir pour donner ou recevoir une procuration), Date de naissance, N° d'ordre sur la liste, Signature du Maire, Cachet de la Mairie, and Signature du titulaire. The 'Numéro national d'électeur' field is circled in red.

Depuis le 1er janvier 2022, les procurations sont **déterritorialisées**, cela signifie que vous, le mandant, pouvez donner **procuration à un électeur, le mandataire, qui n'est pas inscrit dans la même commune que vous.** Ce dernier devra tout de même **se déplacer le jour du scrutin dans votre bureau de vote pour voter à votre place.** Au moment de remplir la demande de procuration, **vous devez renseigner votre numéro national d'électeur ainsi que celui de votre mandataire.**

Reconnaissance anticipée d'un enfant à naître

Faite par un ou les deux parents d'un enfant à naître. S'adresser à n'importe quelle mairie

Pièces à fournir :

- Pièce d'identité

Les déclarations de naissances sont faites par les maternités dans les jours qui suivent l'accouchement.

Si accouchement à domicile, il faut s'adresser à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours. Dans ce cas les pièces à fournir sont :

- Livret de famille.
- Carte d'identité.
- Certificat d'accouchement.



Déclaration de décès

S'adresser à la Mairie du lieu de décès dans les 3 jours suivant le décès.

Pièces à fournir :

- Justificatif d'identité.
- Certificat de décès.
- Justificatif identité du défunt (livret de famille, pièce identité, acte de naissance).



Extrait d'acte de naissance ou de décès

S'adresser à la mairie où a eu lieu l'acte par :

- Courrier, dans ce cas joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
- Par mail
- Par internet depuis le site du service public :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1427>
- En personne

Pièces à fournir :

- La date de l'acte.
- La filiation.
- Justificatif d'identité.

Livret de famille

Le livret de famille est délivré lors du mariage ou à la naissance du 1^{er} enfant.

Second livret ou Duplicata : s'adresser à la Mairie du domicile.



PACS : S'adresser à la mairie du domicile ou chez un notaire.

- Pièce d'identité en cours de validité des 2 partenaires.
- Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois des 2 partenaires.
- Justificatif de domicile.
- La déclaration conjointe d'un PACS avec les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (Cerfa 15725*023).
- Une convention de type PACS (Cerfa 15726*02).



Les démarches administratives d'urbanisme :

La déclaration préalable de travaux :

À réaliser pour tous travaux qui concernent une modification de la façade (ravalement, création de fenêtres, velux, baie-vitrée, modification de la toiture) ou tout autre construction inférieure à 20m2, non close et/ou non couverte.

Le permis de construire :

Concerne toutes les constructions nouvelles de plus de 20m². (Maison, agrandissement, piscine, garage, cabane, changement de destination, reconstruction à l'identique).

Où trouver les dossiers :

- En mairie
- Sur internet
- En ligne sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>
- Dépôt du dossier en mairie : en main propre
- Par courrier
- Par mail mairie-croze23@orange.fr

Le permis de démolir :

Si le permis concerne un bien à démolir pour le reconstruire, ou reconstruire quelque chose sur le même emplacement, cela nécessite un permis de construire.










Si rien n'est reconstruit, pas besoin de permis de démolir, vous pouvez procéder directement à la démolition.

AIDANTS CONNECT

Désormais, vous pouvez réaliser toutes vos démarches administratives en ligne avec l'aide de notre AIDANT CONNECT, la secrétaire de mairie habilitée.

Pour toute démarche, vous devez prendre rendez-vous avec la secrétaire.



 PAPIERS - CITOYENNETÉ <ul style="list-style-type: none">• État civil• Passeport• Élections• Carte d'identité• ...	 FAMILLE <ul style="list-style-type: none">• Allocations familiales• Naissance• Mariage• Pacs• Scolarité• ...	 SOCIAL - SANTÉ <ul style="list-style-type: none">• Carte vitale• Chômage• Handicap• RSA• Personne âgées• ...	 TRAVAIL <ul style="list-style-type: none">• CDD• Concours• Retraite• Démission• Période d'essai• ...	 LOGEMENT <ul style="list-style-type: none">• Allocations logement• Permis de construire• Logement social• ...
 TRANSPORTS <ul style="list-style-type: none">• Carte grise• Permis de conduire• Contrôle technique• Infractions• ...	 ARGENT <ul style="list-style-type: none">• Crédit immobilier• Impôts• Livret A• Assurance• ...	 JUSTICE <ul style="list-style-type: none">• Casier judiciaire• Plainte• Aide juridictionnelle• Saisie• ...	 ÉTRANGER <ul style="list-style-type: none">• Titres de séjour• Attestation d'accueil• Regroupement familial• ...	 LOISIRS <ul style="list-style-type: none">• Animaux• Permis bateau• Tourisme• Permis de chasser• ...

LA CARTE GRISE

Depuis 2017, les démarches pour les cartes grises s'effectuent sur le site officiel du gouvernement

: <https://immatriculation.ants.gouv.fr/>

Des sites internet agissent frauduleusement en se faisant passer pour le site officiel du gouvernement et ainsi faire payer les démarches pour l'obtention de la carte grise, normalement gratuites.

Soyez vigilants.

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches

République Française
Ministère de l'Intérieur

Communauté européenne

Certificat d'immatriculation

Permis de circulación; Ovkóðení o registra; Regisztringsattest; Zulassungsbeseitigung; Registrationsattest; Άδεια κυκλοφορίας; Registrations certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registrācijas liudzīmas; Fogalmi engedély; Certificat de Registrare; Entekentbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matricula; svečanica o evidenciji; Прометно дозвоjenje; Reģistrontstobēsts; apstiprināšanas; Парастраповен талон на автотранспорт; Certificat de înmatriculare.

109CA56890

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

PASSEPORT
CARTE PERMIS
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES à portée de clic !

La carte grise à Felletin



Il est possible de réaliser toutes les démarches concernant la carte grise au « Bar des Sportifs » à FELLETIN. Depuis octobre 2019, le tabac propose un service carte grise facile en partenariat avec le réseau Dépôt Carte Grise.

Journée Défense



L'organisation de ma JDC maintenant c'est en ligne !



ANIMATEUR



ENCADRANT



MAIRIE



PARTENAIRE

Ministère des armées/majdc.fr - Crédits Photos : iStock, Pictorial, Alamy, Getty Images, E. Pélissier - SGA / 2016/2017 - 10/2017



J'ai entre 16 et 25 ans



Je m'inscris en quelques clics



Je m'informe de A à Z

RENDEZ-VOUS SUR MAJDC.FR



MINISTÈRE
DES ARMÉES

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE



Sommaire



Numéros utiles

Numéro d'urgence : 112
Police / Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
SAMU : 15
Ma brigade de gendarmerie : _____
Mon médecin : _____
Ma mairie : _____
Mon gardien d'immeuble : _____
Mes voisins : _____
Carte de crédit perdue ou volée : 0 892 705 705
Opposition chéquier : 0 811 020 217
Téléphone portable perdu ou volé : SFR 10 23
Orange 0 800 100 740
Bouygues Télécom : 0 800 29 10 00

En résumé...



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.



- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.

- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront.



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



Gendarmerie nationale

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Liberté
Égalité
Fraternité



Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



Groupelement de gendarmerie départementale
 2, route de Corbigny 23000 GUERET
 Standard : 05 55 51 50 00
ggd23@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Les cambriolages

Ayez les bons équipements



Handicapez les malfaiteurs



- Ne laissez pas d'indications sur vos clés
- Ne laissez pas vos clés sous un paillason ou dans un pot de fleurs

En cas d'absence prolongée

- Signalez votre absence en gendarmerie
- Créez une illusion de présence



En cas de cambriolage

- Ne prenez pas de risques inconsidérés
- Ne touchez à rien et faites le 17

Autres types de vols

Fausse qualité



- N'ouvrez jamais à un inconnu

Vol à l'arraché



- Portez votre sac en bandoulière

Distributeur de billets



- Soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus

Les dangers d'Internet



Les arnaques sur internet ont pour objectif de collecter vos informations personnelles telles que vos mots de passe, votre numéro de carte de crédit ou encore identifiants bancaires qui seront utilisés à des fins criminelles.

- Si vous recevez un email de la part de votre banque, assurance ou opérateur téléphonique, contactez directement le service client pour vous renseigner. Examinez le domaine (partie droite à partir de l'arobase) de l'adresse électronique qui vous a adressé le message.

Ex : Les e-mails officiels de la DGFIP utilisent des adresses dont le domaine est @dgfip.finances.gouv.fr. Un courriel marqué "DGFIP" envoyé depuis tout autre domaine est frauduleux.

- Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé.



Pour signaler un courriel ou un site internet d'escroqueries : www.internet-signalement.gouv.fr

L'opération tranquillité seniors

Les personnes âgées se révèlent très sensibles au sentiment d'insécurité.

Dans le cadre des opérations « tranquillité Seniors », les collectivités locales, les partenaires associatifs mais aussi les gendarmes sont là pour vous aider. Des patrouilles seront organisées lorsque les circonstances le justifieront. Elles pourront être effectuées par des gendarmes en activité ou des réservistes.

C'est pourquoi avec le souci constant de préserver la cohésion sociale et de garantir la sécurité « partout et pour tous » l'opération tranquillité seniors est mise en place sur l'ensemble du territoire national.

Ce dispositif global est spécifiquement dédié à la **préservation de la tranquillité des seniors**.

Il repose sur 4 principes :

- la connaissance des besoins pour intervenir efficacement en faveur des seniors,
- le partenariat entre tous les acteurs,
- la prévention pour anticiper et réduire les risques,
- la protection par l'action résolue des forces de l'ordre.



Toutes les personnes qui souhaitent bénéficier de "l'Opération Tranquillité Seniors" doivent se signaler auprès de la gendarmerie de leur commune et remplir le formulaire idoine disponible à l'adresse suivante : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/nos-conseils/pour-les-particuliers/pour-les-seniors/operation-tranquillite-seniors

Le compostage

Le compostage est un processus de décomposition en présence d'air, des déchets organiques issus de la cuisine et du jardin par des champignons, des micro-organismes, des vers de terre... en un produit comparable au terreau, le compost.

La poubelle contient au moins 30% de déchets organiques qui peuvent être gérés par la pratique du compostage.

Avec le compost, c'est le jardin qui est nourri, pas la poubelle.

Soit environ **450 kg/an** de matière organique pouvant produire, près de **50 kg de compost**.



La pratique domestique du compostage, une gestion éco-citoyenne.



- Pour aider ma commune à gérer les déchets et à respecter les engagements du plan national et départemental des déchets.
- Pour limiter la quantité de déchets humides mis en centre d'enfouissement technique ou incinérés.

Comment composter? Deux méthodes principales :

- Composteurs individuels en bois ou plastique
- Compostage en tas

Composter, c'est aussi trier les autres déchets (verre, emballages, etc.)

Pourquoi Composter ?

- Pour faire un jardin écologique, ni engrais, ni pesticides.
- Pour rendre au sol la matière organique empruntée.



• Les 7 conseils pour le compostage des déchets :

- 1 Débuter de préférence au printemps ou à l'automne et remplir au 2/3 le composteur.
- 2 Faire de bons mélanges entre les matières.
- 3 Retourner et aérer régulièrement, sans tasser les déchets.
- 4 Conserver une certaine humidité.
- 5 Surveiller la température les premiers mois.
- 6 Ne pas apporter de substances nocives ou polluantes.
- 7 Utiliser le compost mûr.

• A ne pas composter

Imprimés de couleur, restes de viandes et de poissons, sable, graviers, cendres, couches-culottes, métaux, plastique, excréments d'animaux familiers...



• Gestes à ne plus pratiquer

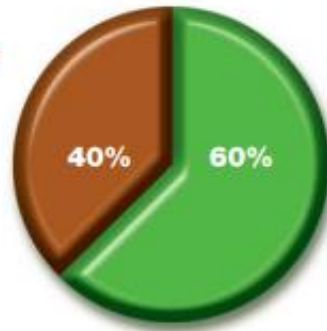
- Jeter les déchets organiques valorisables dans la poubelle.
- Déposer des déchets sauvages.
- Brûler les déchets verts.



Matières brunes 40%

Matières vertes 60%

Bois de taille broyés
Feuilles
Papier journal
Paille
Fanes du potager
Fleur sèche



Tontes de gazon
Compost jeune
Adventices
Epluchures fruits et légumes
Restes de repas
sauf os, viande et poissons



Après 3 à 4 mois, le paillis

Le paillis est utilisé en couche de quelques centimètres, à la surface du sol. Il permet de limiter l'évaporation, le développement des mauvaises herbes et apporte progressivement des éléments nutritifs aux plantes.



Après 6 à 8 mois, l'amendement organique

L'amendement organique a la consistance d'un terreau avec quelques éléments plus grossiers. Il est utilisé mélangé aux premiers centimètres du sol dans le jardin potager, les plates-bandes décoratives ou pour réaliser des plantations d'arbres ou d'arbustes. Il permet de structurer et d'enrichir les sols.



Après 10 à 12 mois, le rempotage

Il peut être utilisé, une fois tamisé, pour le repotage ou les semis en mélange avec au moins 50% de terre du jardin.



Le compost : un petit écosystème au jardin.



En utilisant du compost au jardin, nous rendons les matières organiques produites par le jardin ou par notre alimentation, à l'écosystème naturel. Ainsi l'écosystème retrouve un équilibre, avec une chaîne alimentaire cohérente : de l'herbe, au lombric et aux oiseaux.

De plus, le compost lui-même accueille des milliers de micro-organismes, invertébrés et petits vertébrés, faisant la richesse de la vie organique.